60ème ANNEE



Correspondant au 3 janvier 2021

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقرطية الشغبية

المركز المهائية

اِتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم في النين الم ومراسيم في الني المالية المالية المالية المالية المالية والمالية المالية المال

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANCAISE)

	Algérie	ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION
	Tunisie		SECRETARIAT GENERAL
ABONNEMENT	Maroc	(Pays autres	DU GOUVERNEMENT
ANNUEL	Libye Mauritanie	que le Maghreb)	WWW.JORADP.DZ
			Abonnement et publicité:
	1 An	1 An	IMPRIMERIE OFFICIELLE
			Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376
Edition opiningle	1000 00 D	2675,00 D.A	ALGER-GARE
Edition originale	1090,00 D.A	2075,00 D.A	Tél : 021.54.35.06 à 09
			Fax: 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	BADR: Rib 00 300 060000201930048
		(1 ruis a expedition on sus)	ETRANGER : (Compte devises)
			BADR: 003 00 060000014720242

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 21-01 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la Présidence de la République	4
Décret présidentiel n° 21-02 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des affaires étrangères	4
Décret exécutif n° 21-03 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au Premier ministre	8
Décret exécutif n° 21-04 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire	12
Décret exécutif n° 21-05 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la justice, garde des sceaux	31
Décret exécutif n° 21-06 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre des finances	41
Décret exécutif n° 21-07 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'énergie	64
Décret exécutif n° 21-08 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables	68
Décret exécutif n° 21-09 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des moudjahidine et des ayants-droit	70
Décret exécutif n° 21-10 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des affaires religieuses et des wakfs	74
Décret exécutif n° 21-11 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'éducation nationale	78
Décret exécutif n° 21-12 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	84
Décret exécutif n° 21-13 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, à la ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	89
Décret exécutif n° 21-14 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, à la ministre de la culture et des arts	93
Décret exécutif n° 21-15 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre de la jeunesse et des sports	97
Décret exécutif n° 21-16 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre de la numérisation et des statistiques	101
Décret exécutif n° 21-17 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre de la poste et des télécommunications	103
Décret exécutif n° 21-18 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme	106

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif n° 21-19 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'industrie	110
Décret exécutif n° 21-20 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre des mines	114
Décret exécutif n° 21-21 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'agriculture et du développement rural	116
Décret exécutif n° 21-22 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	124
Décret exécutif n° 21-23 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre du commerce	130
Décret exécutif n° 21-24 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la communication	136
Décret exécutif n° 21-25 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des travaux publics	139
Décret exécutif n° 21-26 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des transports	143
Décret exécutif n° 21-27 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des ressources en eau.	147
Décret exécutif n° 21-28 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre du tourisme, de l'artisanat et du travail familial	152
Décret exécutif n° 21-29 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	156
Décret exécutif n° 21-30 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	160
Décret exécutif n° 21-31 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la ministre des relations avec le Parlement	167
Décret exécutif n° 21-32 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la ministre de l'environnement	169
Décret exécutif n° 21-33 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la pêche et des productions halieutiques	173
Décret exécutif n° 21-34 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'industrie pharmaceutique	177

DECRETS

Décret présidentiel n° 21-01 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de neuf milliards cent quatre-vingt millions six cent quatre-vingt-quatorze mille dinars (9.180.694.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la Présidence de la République, sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit :

Section I:

Présidence de la République

(Secrétariat général): 7.961.918.000 DA.

Section II:

Secrétariat général du Gouvernement : 585.697.000 DA.

Section III:

Haut commissariat à l'amazighité: 90.115.000 DA.

Section IV:

Section V:

Médiateur de la République : 528.964.000 DA.

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections citées ci-dessus, est assurée, respectivement, par :

- le secrétaire général de la Présidence de la République,
- le secrétaire général du Gouvernement,
- le haut commissaire à l'amazighité,
- le commandant d'El-Haras El-Djamhouri,
- le médiateur de la République.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

____★____

Décret présidentiel n° 21-02 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente-neuf milliards huit cent quarante-trois millions et deux cent mille dinars (39.843.200.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre des affaires étrangères

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	617.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	687.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	132.570.000
	Total de la 1ère partie	1.437.070.000
	Total de la Tere partie	1.437.070.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	200.000
32 02	corporels	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	12.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	510.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	84.000.000
	Total de la 3ème partie	606.540.000
		000.540.000
	4ème Partie	
24.01	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	247.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.040.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	32.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	348.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	4.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	10.560.000
34-92	Administration centrale — Loyers	7.980.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	653.890.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	200.000.000
	Total de la 5ème partie	200.000.000
	6ème Partie	
36-02	Subventions de fonctionnement Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales	
36-02 36-03	Subvention au centre culturel algérien à Paris	40.000.000
30-03		147.000.000
	Total de la 6ème partie	187.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	3.087.700.000
	Total du tide III	3.087.700.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	3.000.000.000
42-03	Coopération internationale	4.500.000.000
42-04	Action maghrébine	1.500.000
	Total de la 2ème partie	7.501.500.000
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stages — Frais de formation à l'étranger	3.800.000.000
	Total de la 3ème partie	3.800.000.000
	Total du titre IV	11.301.500.000
	Total de la sous-section I	14.389.200.000
		14.389.200.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services à l'étranger — Traitements d'activités	1.110.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	8.520.000.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations	
	à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.780.000.000
	Total de la 1ère partie	17.410.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
22.44	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	43.000.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	1.945.000.000
	Total de la 3ème partie	1.988.000.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	1.120.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	168.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	125.000.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	1.112.000.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	5.000.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile	292.000.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers	2.170.000.000
	Total de la 4ème partie	4.992.000.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	450.000.000
	Total de la 5ème partie	450.000.000
	7ème Partie	100.000.000
	Dépenses diverses	
37-21	Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses	244.000.000
37-22	Services à l'étranger — Dépenses imprévues	250.000.000
	Total de la 7ème partie	494.000.000
	Total du titre III	25.334.000.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
46-91	Action sociale — Assistance et solidarité Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger	120.000.000
+∪-71		
	Total de la 6ème partie	120.000.000
	Total de la come continu II	120.000.000
	Total de la sous-section II	25.454.000.000
	Total de la section I	39.843.200.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères	39.843.200.000

Décret exécutif n° 21-03 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au Premier ministre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards quatre cent quatre-vingt-dix huit millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille dinars (4.498.985.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au Premier ministre, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, aux services du Premier ministre

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Premier ministre — Traitements d'activités	206.000.000
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses	377.500.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	108.500.000
	Total de la 1ère partie	692.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Premier ministre — Pensions de service et pour dommages corporels	7.500.000
	Total de la 2ème partie	7.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Premier ministre — Prestations à caractère familial	4.900.000
33-02	Premier ministre — Prestations facultatives	25.000
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale	146.075.000
33-04	Premier ministre — Contribution aux œuvres sociales	16.184.000
	Total de la 3ème partie	167.184.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Premier ministre — Remboursement de frais	216.600.000
34-02	Premier ministre — Matériel et mobilier	5.320.000
34-03	Premier ministre — Fournitures	4.560.000
34-04	Premier ministre — Charges annexes	43.350.000
34-05	Premier ministre — Habillement	2.565.000
34-06	Premier ministre — Frais de fonctionnement de la résidence officielle du Premier ministre	1.425.000
34-07	Premier ministre — Frais de travaux et de séjour d'experts nationaux et/ou étrangers	4.500.000
34-08	Premier ministre — Frais de gestion des services communs de la résidence d'Etat du Club des Pins	3.325.000
34-80	Premier ministre — Parc automobile	34.200.000
34-92	Premier ministre — Loyers	156.000.000
34-97	Premier ministre — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	17.000
	Total de la 4ème partie	471.862.000
	5ème Partie	
35-01	Travaux d'entretien	
33-01	Premier ministre — Entretien des immeubles	14.000.000
	Total de la 5ème partie	14.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Premier ministre — Dépenses diverses	5.000.000
37-02	Premier ministre — Organisation de conférences et séminaires	20.000.000
37-06	Frais de fonctionnement du comité national de prévention et de lutte contre la traite des personnes	12.000.000
37-10	Dépenses relatives à la communication institutionnelle	100.000.000
37-11	Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de bonne gouvernance	14.000.000
	Total de la 7ème partie	151.000.000
	Total du titre III	1.503.546.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-02	Participation de l'Algérie à l'exposition universelle Dubai 2020 (Emirats Arabes Unis)	60,000.000
	Total de la 2ème partie	60.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Premier ministre — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de	
	formation	2.500.000
	Total de la 3ème partie	2.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à la résidence d'Etat du Sahel	320.000.000
44-02	Contribution à l'agence spatiale algérienne (ASAL)	1.300.000.000
44-03	Contribution au commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité	
	énergétique	84.450.000
	Total de la 4ème partie	1.704.450.000
	Total du titre IV	1.766.950.000
	Total de la sous-section I	3.270.496.000
	Total de la section I	3.270.496.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	341.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	544.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.800.000
	Total de la 1ère partie	921.800.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	780.000
	Total de la 2ème partie	790.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	221.263.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	25.490.000
	Total de la 3ème partie	253.773.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6.400.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.236.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	25.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-82	Administration centrale — Parc automobile	1.280.000
34-96	Administration centrale — Loyers	1.500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	42.126.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie	
37-01	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du titre III	1.222.489.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	Total du titre IV	6.000.000
	Total de la sous-section II	1.228.489.000
	Total de la section II	1.228.489.000
	Total des crédits ouverts au Premier ministre	4.498.985.000

Décret exécutif n° 21-04 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq cent cinquante-cinq milliards cinq cent soixante-cinq millions neuf cent vingt-quatre mille dinars (555.565.924.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	750.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.175.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	92.000.000
	Total de la 1ère partie	2.017.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	5.000.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	15.000.000
	Total de la 2ème partie	20.000.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	560.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	485.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	41.000.000
	Total de la 3ème partie	532.060.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	50.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	350.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	392.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	35.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	5.856.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	13.649.000
34-92	Administration centrale — Loyers	3.000.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	849.515.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	58.000.000
	Total de la 5ème partie	58.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	72.000.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	800.000.000
36-04	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar	78.000.000
36-05	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran	92.000.000
36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla	72.000.000
26.00	Subvention à l'école nationale d'administration (ENA)	377.000.000
36-08 36-09	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Djelfa	72.000.000
36-10	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Constantine	72.000.000
36-11	Subvention à la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales	50.000.000
36-11	Subvention à l'école nationale des ingénieurs de la ville	280.000.000
30 13	Total de la 6ème partie	1.965.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	10.000.000
37-03	Administration centrale — Etat civil	3.200.000.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	20.000.000
37-07	Contribution au fonds de solidarité des collectivités locales	135.450.000.000
37-10	Financement du redéploiement des agents de la garde communale	5.000.000.000
37-19	Frais liés aux opérations de rapatriement des migrants illégaux	1.000.000.000
	Total de la 7ème partie	144.680.000.000
	Total du titre III	150.121.575.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	60.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	25.000.000
	Total de la 3ème partie	85.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG)	
44-02	Contribution à l'office des parcs des sports et de loisirs de la wilaya d'Alger (OPLA)	480.000.000
44-02	Contribution à l'agence nationale de l'aménagement et à l'attractivité des territoires (ANAAT)	81.000.000 9.600.000
	Total de la 4ème partie	570.600.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Indemnisation des victimes non-salariées d'actes de terrorisme	18.000.000.000
	Total de la 6ème partie	18.000.000.000
	Total du titre IV	18.655.600.000
	Total de la sous-section I	168.777.175.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	11.800.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	12.000.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.400.000.000
	Total de la 1ère partie	27.200.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	2 000 000
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travair	3.000.000
34-14	corporels	550.000.000
	Total de la 2ème partie	553.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	500.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	6.088.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	636.147.000
	Total de la 3ème partie	7.225.147.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	250.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	16.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	135.150.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	13.500.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	36.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.300.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	384.000
	Total de la 4ème partie	456.334.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	70.000.000
	Total de la 5ème partie	70.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	2 200 222
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	3.000.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	60.000.000
37-16	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'extrême Sud	150.000.000
37-17	Services déconcentrés de l'Etat — Secours aux familles nomades des wilayas d'Adrar, Tamenghasset, Tindouf et Illizi	200.000.000
	Total de la 7ème partie	413.000.000
	Total du titre III	35.917.481.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
42.12	Action éducative et culturelle	
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels	60.000.000
	Total de la 3ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	60.000.000
	Total de la sous-section II	35.977.481.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Traitements d'activités	2.701.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses	1.225.000
	Total de la 1ère partie	3.926.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial	32.000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale	983.000
	Total de la 3ème partie	1.015.000
	4ème Partie	1.013.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de frais	160.000
	Total de la 4ème partie	160.000
	Total du titre III	5.106.000
	Total de la sous-section III.	5.106.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION V	
	DELEGATION NATIONALE AUX RISQUES MAJEURS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Traitements d'activités	22.000.000
31-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Indemnités et allocations	
	diverses	30.000.000
31-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Personnel contractuel —	
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	4.000.000
	Total de la 1ère partie	56.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Prestations à caractère	
	familial	100.000
33-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Sécurité sociale	13.000.000
33-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Contribution aux œuvres sociales	200.000
	Total de la 3ème partie	13.300.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Remboursement de frais	500.000
34-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Matériel et mobilier	480.000
34-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Fournitures	400.000
34-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Charges annexes	425.000
34-65	Délégation nationale aux risques majeurs — Habillement	20.000
34-67	Délégation nationale aux risques majeurs — Parc automobile	160.000
34-69	Délégation nationale aux risques majeurs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.995.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-71	Délégation nationale aux risques majeurs — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-74	Délégation nationale aux risques majeurs — Conférences et séminaires	1.900.000
31-14		1.900.000
	Total de la 7ème partie	
	Total du titre III	74.195.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-72	Délégation nationale aux risques majeurs — Formation et perfectionnement des personnels	500.000
	Total de la 3ème partie	500.000
	Total du titre IV	500.000
	Total de la sous-section V	74.695.000
	SOUS-SECTION VI	
	DELEGATION NATIONALE A LA SECURITE ROUTIERE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
24.71	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-51	Délégation nationale à la sécurité routière — Traitements d'activités	193.000.000
31-52	Délégation nationale à la sécurité routière — Indemnités et allocations diverses	207,000,000
31-53	Délégation nationale à la sécurité routière — Personnel contractuel —	206.000.000
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	12.527.000
	Total de la 1ère partie	411.527.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-52	Délégation nationale à la sécurité routière — Pensions de service et pour dommages corporels	6.000
	Total de la 2ème partie	6.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-51	Délégation nationale à la sécurité routière — Prestations à caractère familial	1.331.000
33-53	Délégation nationale à la sécurité routière — Sécurité sociale	99.751.000
33-54	Délégation nationale à la sécurité routière — Contribution aux œuvres sociales	7.000.000
	Total de la 3ème partie	108.082.000
	4ème Partie	
24.51	Matériel et fonctionnement des services	11 000 000
34-51	Délégation nationale à la sécurité routière — Remboursement de frais	11.000.000
34-52 34-53	Délégation nationale à la sécurité routière — Matériel et mobilier	9.000.000
34-53 34-54	Délégation nationale à la sécurité routière — Fournitures	13.000.000
34-54 34-55	Délégation nationale à la sécurité routière — Charges annexes	8.800.000
34-55 34-57	Délégation nationale à la sécurité routière — Habillement	300.000
34-57 34-59	Délégation nationale à la sécurité routière — Parc automobile	6.710.000
シオージク	Délégation nationale aux risques majeurs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème Partie	48.820.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-51	Délégation nationale à la sécurité routière — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème Partie	7.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-54	Délégation nationale à la sécurité routière — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	577.435.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-52	Délégation nationale à la sécurité routière — Formation et perfectionnement	40.767.000
	des personnels	10.565.000
	Total de la 3ème partie	10.565.000
	Total du titre IV	10.565.000
	Total de la sous-section VI	588.000.000
	Total de la section I	205.422.457.000
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
24.04	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Sûreté nationale — Traitements d'activités	65.985.000.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	121.680.000.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	12.950.000.000
	Total de la 1ère partie	200.615.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	5.500.000
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.000.000.000
	Total de la 2ème partie	2.005.500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial	2.800.000.000
33-02	Sûreté nationale — Prestations facultatives	1.500.000
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	47.666.250.000
33-04	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales	
55 O F	Total de la 3ème partie	4.400.000.000
	<u> </u>	54.867.750.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais	897.000.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	380.000.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures	700.000.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes	1.600.000.000
34-05	Sûreté nationale — Habillement	3.700.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation	7.000.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	475.000.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	339.150.000
34-09	Sûreté nationale — Matériel médical et produits pharmaceutiques	200.000.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile	3.200.000.000
34-91	Sûreté nationale — Acquisition, entretien et dressage des animaux	16.000.000
34-92	Sûreté nationale — Loyers	90.000.000
34-94	Sûreté nationale — Entretien et réparation des hélicoptères	500.000.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10,000
	Total de la 4ème partie	19.097.160.000
35-01	5ème Partie Travaux d'entretien Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	945.000.000
	Total de la 5ème partie	
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	945.000.000
36-01	Subvention à l'établissement hospitalier de la sûreté nationale d'Oran	650.000.000
36-02	Subvention à l'établissement hospitalier de la sûreté nationale de Sidi Bel Abbès	
30 02	Total de la 6ème partie	450.000.000
		1.100.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses	15.000.000
37-03	Sûreté nationale — Conférences et séminaires	40.000.000
	Total de la 7ème partie	55.000.000
	Total du titre III	278.685.410.000
	TITRE IV	270.003.110.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
42.01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation nationale ou à l'étranger	1.000.000.000
43-01		
43-01	Total de la 3ème partie	1.000.000.000
43-01	Total de la 3ème partie	1.000.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	1.527.000.000
	Total de la 1ère partie	1.527.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais	1.650.000.000
34-12	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier	400.000.000
34-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures	270.000.000
34-14	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes	1.043.900.000
34-16	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Alimentation	600.000.000
34-91	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Parc automobile	300.000.000
	Total de la 4ème partie	4.263.900.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	850.000.000
	Total de la 5ème partie	850.000.000
	Total du titre III	6.640.900.000
	Total de la sous-section II	6.640.900.000
	Total de la section II	286.326.310.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Protection civile — Traitements d'activités	14.000.000.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses	24.600.000.000
31-03	Protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	43.000.000
	Total de la 1ère partie	38.643.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail	2.600.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	65.000.000
	Total de la 2ème partie	67.600.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial	600.000.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	9.666.250.000
33-04	Protection civile — Contribution aux œuvres sociales	26.200.000
	Total de la 3ème partie	10.292.450.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais	65.000.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier	20.000.000
34-03	Protection civile — Fournitures	27.000.000
34-04	Protection civile — Charges annexes	250.000.000
34-05	Protection civile — Habillement	1.560.000.000
34-06	Protection civile — Alimentation	1.000.000
34-90	Protection civile — Parc automobile	162.000.000
34-92	Protection civile — Loyers	2.250.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	2.087.260.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Protection civile — Conférences et séminaires	300.000
	Total de la 7ème partie	300.000
	Total du titre III	51.101.610.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section I	51.151.610.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13		
	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.710.000.000
	Total de la 1ère partie	1.710.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-14	Services déconcentrés de la protection civile — Contribution aux œuvres sociales	850.000.000
	Total de la 3ème partie	850.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais	110.000.000
34-12	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier	8.000.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures	68.000.000
34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes	350.000.000
34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Alimentation	1.500.000.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile	500.000.000
34-92	Services déconcentrés de la protection civile — Produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques	20,000,000
34-93	Services déconcentrés de la protection civile — Loyers	30.000.000 5.000.000
	Total de la 4ème partie	2.571.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	100 000 000
	Total de la 5ème partie	130.000.000
	Total du titre III	130.000.000
	Total de la sous-section II	5.261.000.000
		5.261.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION III	
	UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Unité nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à	
	caractère familial et cotisations de sécurité sociale	127.000.000
	Total de la 1ère partie	127.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-24	Unité nationale — Contribution aux œuvres sociales	45.500.000
	Total de la 3ème partie	45.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Unité nationale — Remboursement de frais	18.000.000
34-22	Unité nationale — Matériel et mobilier	3.800.000
34-23	Unité nationale — Fournitures	6.000.000
34-24	Unité nationale — Charges annexes	11.000.000
34-26	Unité nationale — Alimentation	91.000.000
34-81	Unité nationale — Parc automobile	27.550.000
34-87	Unité nationale — Frais de fonctionnement de la brigade canine	12.500.000
	Total de la 4ème partie	169.850.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Unité nationale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	Total du titre III	357.350.000
	Total de la sous-section III	357.350.000
	Total de la section III	56.769.960.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Traitement d'activité	150.750.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	193.000.000
	sociale	11.400.000
	Total de la 1ère partie	355.150.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour	10.000
	dommages corporels	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.510.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	3.200.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives	414.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	86.312.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres	
	sociales	9.475.000
	Total de la 3ème partie	99.401.000

CREDITS OUVER EN DA	LIBELLES	N ^{os} DES CHAPITRES
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
8.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais	34-01
912.000	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier	34-02
2.280.000	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures	34-03
2.200.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes	34-04
264.000	Direction générale des transmissions nationales — Habillement	34-05
19.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications	34-07
11.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	34-08
6.800.000	Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile	34-90
5.000	Direction générale des transmissions nationales — Loyers	34-92
5.000	Direction générale des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-96
2.248.266.000	Total de la 4ème partie	
	5ème Partie Travaux d'entretien	
3.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	35-01
3.000.000	Total de la 5ème partie	
	7ème Partie Dépenses diverses	
50.000	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires	37-04
50.000	Direction générale des transmissions nationales — Elections	37-05
100.000	Total de la 7ème partie	
2.707.427.000	Total du titre III	
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
3.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	43-01
3.000.000	Total de la 3ème partie	
3.000.000	Total du titre IV	
2.710.427.000	Total de la sous-section I	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Traitements d'activités	1.375.000.000
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.573.000.000
		91.000.000
	Total de la 1ère partie	3.039.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du	
32-11	travail	200.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	2.300.000
	Total de la 2ème partie	2.500.000
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	50.000.000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations facultatives	5.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	737.575.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	
		76.000.000
	Total de la 3ème partie	863.580.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales —Remboursement de frais	19.000.000
34-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier	2.280.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	12.960.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges annexes	10.200.000
34-15	Services déconcentrés des transmissions nationales — Habillement	1.900.000
34-18	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	23.000.000
34-52	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications	17.500.000
34-91	Services déconcentrés des transmissions nationales — Parc automobile	11.200.000
34-93	Services déconcentrés des transmissions nationales — Loyers	1.700.000
34-98	Services déconcentrés des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais	1.700.000
,0	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	99.750.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles	
33 11	et leurs installations techniques	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	Total du titre III	4.009.830.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités	
	de stage — Présalaires — Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	Total du titre IV	4.000.000
	Total de la sous-section II	4.013.830.000
	Total de la section VI	6.724.257.000
	SECTION VII	
	DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la garde communale — Traitements d'activités	16.500.000
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations	10.300.000
	diverses	15.800.000
	Total de la 1ère partie	32.300.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	10,000
	Total de la 2ème partie	10.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial	151.000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	8.078.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	1.169.000
	Total de la 3ème partie	9.398.000
	AS and Develop	y.570.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-03	Direction générale de la garde communale — Fournitures	200.000
34-03	Direction générale de la garde communale — Charges annexes	10.000
34-04	Direction générale de la garde communale — Habillement	10.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile	10.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais	10.000
54 71	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	240.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	10.000
	Total de la 5ème partie	10.000
	Total du titre III	41.958.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	270.000
	Total de la 3ème partie	270.000
	Total du titre IV	270.000
	Total de la sous-section I	42,228,000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21 11	Personnel — Rémunérations d'activités	106,000,000
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Traitements d'activités	106.000.000
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — indemnités et allocations diverses	90.500.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel contractuel —	
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	10,000,000
	sociale	19.000.000
	Total de la 1ère partie	215.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	3ème Partie	200.000
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations à caractère	
33 11	familial	4.400.000
33-12	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations facultatives	100.000
33-13	Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale	49.175.000
33-14	Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	5.868.000
	Total de la 3ème partie	59.543.000
	4ème Partie	27.6.12.1000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de	
0.11	frais	2.250.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier	80.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures	310.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — Charges annexes	1.800.000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Habillement	150.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile	189.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers	150.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	4.979.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	100.000
	Total de la 5ème partie	100.000
	Total du titre III	280.232.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	480.000
	Total de la 3ème partie	480.000
	Total du titre IV	480.000
	Total de la sous-section II	280.712.000
	Total de la section VII	
	Total des crédits ouverts au ministre de l'intérieur, des collectivités	322.940.000
	locales et de l'aménagement du territoire	555.565.924.000

Décret exécutif n° 21-05 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingt-deux milliards trois cent quatre-vingt-cinq millions sept cent soixante-quatre mille dinars (82.385.764.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de la justice, garde des sceaux

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	15.104.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	9.571.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	706.000.000
	Total de la 1ère partie	25.381.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	47.000.000
	Total de la 2ème partie	47.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	185.300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	6.121.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	636.990.000
	Total de la 3ème partie	6.943.390.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.858.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.880.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	45.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	425.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	17.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	3.357.290.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	22.000.000
	Total de la 5ème partie	22.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure de la magistrature (ESM)	400.000.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des personnels des greffes (ENPG)	340.000.000
36-04	Subvention de fonctionnement à la résidence des magistrats	90.000.000
36-05	Subvention de fonctionnement à l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie	85.000.000
36-07	Subvention de fonctionnement au centre des recherches juridiques et judiciaires	40.000.000
	Total de la 6ème partie	955.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation de conférences et séminaires	3.000.000
37-12	Administration centrale — Dépenses liées à la mise en œuvre de la convention (Union européenne - Algérie) relative au programme d'appui au secteur de la justice	16.000.000
37-19	Frais de fonctionnement de la commission nationale du droit international humanitaire	5.000.000
37-21	Administration centrale — Frais de fonctionnement du tribunal des conflits	1.000.000
	Total de la 7ème partie	25.000.000
	Total du titre III	36.731.180.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section I	36.781.180.000
		30.781.180.000
	SOUS-SECTION II SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
24.11	Services judiciaires — Remboursement de frais	1 100 000 000
34-11 34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	1.100.000.000
34-12 34-13	Services judiciaires — Fournitures	38.400.000
34-13	Services judiciaires — Charges annexes	240.000.000 454.750.000
34-15	Services judiciaires — Habillement	10.000.000
34-80	Services judiciaires — Parc automobile	40.000.000
34-98	Services judiciaires — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4ème partie	1.883.250.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles	620.000.000
	Total de la 5ème partie	620.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle	630.000.000
	Total de la 7ème partie	630.000.000
	Total du titre III	3.133.250.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services judiciaires — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.000.000
	Total de la 3ème partie	20.000.000
	Total du titre IV	20.000.000
	Total de la sous-section II	3.153.250.000
	SOUS-SECTION III TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Tribunaux administratifs — Remboursement de frais	40.000.000
34-42	Tribunaux administratifs — Matériel et mobilier	14.400.000
34-43	Tribunaux administratifs — Fournitures	28.000.000
34-44	Tribunaux administratifs — Charges annexes	32.300.000
34-45	Tribunaux administratifs — Habillement	1.500.000
34-95	Tribunaux administratifs — Parc automobile	3.200.000
34-96	Tribunaux administratifs — Loyers	766.000
34-99	Tribunaux administratifs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	120.176.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-41	Tribunaux administratifs — Entretien des immeubles	73.000.000
	Total de la 5ème partie	73.000.000
	Total du titre III	193.176.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-41	Tribunaux administratifs — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	Total du titre IV	3.000.000
	Total de la sous-section III	196.176.000
	SOUS-SECTION IV	
	OFFICE CENTRAL DE REPRESSION DE LA CORRUPTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-51	Office central de répression de la corruption — Traitements d'activités	26.000.000
31-52	Office central de répression de la corruption — Indemnités et allocations	
	diverses	57.000.000
31-53	Office central de répression de la corruption — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	8.000.000
	Total de la 1ère partie	91.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-52	Office central de répression de la corruption — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-51	Office central de répression de la corruption — Prestations à caractère	
	familial	300.000
33-52	Office central de répression de la corruption — Prestations facultatives	50.000
33-53	Office central de répression de la corruption — Sécurité sociale	22.750.000
33-54	Office central de répression de la corruption — Contribution aux œuvres sociales	1.800.000
	Total de la 3ème partie	24.900.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-51	Office central de répression de la corruption — Remboursement de frais	4.000.000
34-52	Office central de répression de la corruption — Matériel et mobilier	2.400.000
34-53	Office central de répression de la corruption — Fournitures	1.600.000
34-54	Office central de répression de la corruption — Charges annexes	3.400.000
34-55	Office central de répression de la corruption — Habillement	150.000
34-56	Office central de répression de la corruption — Alimentation	800.000
34-57	Office central de répression de la corruption — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	200.000
34-81	Office central de répression de la corruption — Parc automobile	
34-91	Office central de répression de la corruption — Loyers	4.500.000
34-94	Office central de répression de la corruption — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.850.000
	Total de la 4ème partie	18.910.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-51	Office central de répression de la corruption — Entretien des immeubles	3.500.000
	Total de la 5ème partie	3.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-52	Office central de répression de la corruption — Conférences et séminaires	2.100.000
	Total de la 7ème partie	2.100.000
	Total du titre III	
	Total du titic III	140.420.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-51	Office central de répression de la corruption — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	800,000
	Total de la 3ème partie	800.000
	Total du titre IV	
	Total de la sous-section IV	800.000
		141.220.000
	Total de la section I	40.271.826.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration pénitentiaire — Traitements d'activités	9.250.000.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	17.300.000.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.500.000
	Total de la 1ère partie	26.578.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	88.000.000
	Total de la 2ème partie	88.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial	380.000.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives	100.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	6.576.000.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux œuvres sociales	640.000.000
		7.596.100.000
	Total de la 3ème partie	7.590.100.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais	6.650.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier	608.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures	6.400.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes	10.200.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement	80.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement	48.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile	800.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers	10.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	indefinites dues par l'Etat	
	Total de la 4ème partie	72.758.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire (ex-ENAP)	370.000.000
		-
	Total de la 6ème partie	370.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires	1.500.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses	000 000
37-24	Administration pénitentiaire — Frais de fonctionnement du comité interministériel de coordination des activités de rééducation et de réinsertion	800.000
	sociale des détenus	6.000.000
	Total de la 7ème partie	8.300.000
	Total du titre III	34.720.658.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	16.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus	20.000.000
	Total de la 3ème partie	36.000.000
	Total du titre IV	36.000.000
	Total de la sous-section I	34.756.658.000
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents du travail	280.000
	Total de la 2ème partie	280.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais	150.000.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier	120.000.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures	88.000.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes	663.000.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement	540.000.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation	4.038.000.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	300.000.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage	154.000.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène	635.000.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile	112.000.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers	500.000
	Total de la 4ème partie	6.800.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles	472.500.000
	Total de la 5ème partie	472.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle	1.000.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires du milieu ouvert	30.000.000
37-35	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application des peines	3.000.000
	Total de la 7ème partie	34.000.000
	Total du titre III	7.307.280.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-31	Etablissements pénitentiaires — Aide financière et sociale au profit des détenus démunis	50.000.000
	Total de la 6ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section II	7.357.280.000
	Total de la section II	42.113.938.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux.	82.385.764.000

Décret exécutif n° 21-06 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre des finances.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) :

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingt-huit milliards huit cent quarante-quatre millions neuf cent quinze mille dinars (88.844.915.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre des finances

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	655.690.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.048.495.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	136.010.000
	Total de la 1ère partie	1.840.195.000
	Total de la Tele parde	1.840.193.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	225.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.900.000
	Total de la 2ème partie	2.125.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.050.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	426.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	43.800.000
	Total de la 3ème partie	477.890.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	66.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.880.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.200.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	76.330.000
34-05	Administration centrale — Habillement	1.400.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	8.760.000
34-92	Administration centrale — Loyers	990.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	163.580.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	183.000.000
	Total de la 5ème partie	183.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	190.000.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.)	3.350.000.000
36-06	Subvention à la cellule de traitement du renseignement financier	46.200.000
36-07	Subvention à l'office national des statistiques (ONS)	620.000.000
36-09	Subvention à l'école nationale du Trésor	16.000.000
	Total de la 6ème partie	4.222.200.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.100.000
37-03	Administration centrale — Etudes	3.500.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation	3.000.000
	Total de la 7ème partie	7.600.000
	Total du titre III	6.896.590.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-03	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	2.000.000
	Total de la 2ème partie	2.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	66.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	10.000
	Total de la 3ème partie	66.010.000
	Total du titre IV	68.010.000
	Total de la sous-section I	6.964.600.000
	Total de la section I	6.964.600.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Traitements d'activités	158.000.000
31-02	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses	180.000.000
31-03	Direction générale de la comptabilité — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15.000.000
	Total de la 1ère partie	353.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale de la comptabilité — Rentes d'accidents du travail	21.000
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	521.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	85.000.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	10.100.000
	Total de la 3ème partie	98.120.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	50.000.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	24.000.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	122.400.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	392.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	2.400.000
34-92	Direction générale de la comptabilité — Loyers	800.008
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	207.002.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	3.000.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil national de la comptabilité	50.000.000
37-04	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement de la commission de supervision des assurances	3.000.000
37-05	Direction générale de la comptabilité — Frais de mise en oeuvre de la modernisation des systèmes du Trésor	40.000.000
	Total de la 7ème partie	96.000.000
	Total du titre III	761.643.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	45.300.000
	Total de la 3ème partie	45.300.000
	Total du titre IV	45.300.000
	Total de la sous-section I	806.943.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du Trésor — Traitements d'activités	4.697.642.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	5.400.000.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.200.000.000
	Total de la 1ère partie	11.297.642.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages corporels	4.000.000
	Total de la 2ème partie	4.200.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	149.000.000
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	2.524.410.000
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	317.000.000
	Total de la 3ème partie	2.990.670.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	40.000.000
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	32.800.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	120.000.000
34-14	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	284.750.000
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	3.100.000
34-91	Directions régionales du Trésor — Parc automobile	16.000.000
34-93	Directions régionales du Trésor — Loyers	3.500.000
34-98	Directions régionales du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	500.200.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor — Entretien des immeubles	60.000.000
	Total de la 5ème partie	60.000.000
	Total du titre III	14.852.712.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du Trésor — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	100.000.000
	Total de la 3ème partie	100.000.000
	Total du titre IV	100.000.000
	Total de la sous-section II	14.952.712.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.000.000
	Total de la 1ère partie	7.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers— Fournitures	240.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	619.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	24.000
	Total de la 4ème partie	883.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	643.000
	Total de la 5ème partie	643.000
	Total du titre III	8.526.000
	Total de la sous-section III	8.526.000
	Total de la section II	15.768.181.000
	SECTION III DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des douanes — Traitements d'activités	5.302.000.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	8.311.000.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	260.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels	24.400.000
	Total de la 2ème partie	26.065.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractère familial	183.000.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	3.340.000.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales	386.000.000
	Total de la 3ème partie	3.909.400.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	19.000.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	15.200.000
34-03	Direction générale des douanes — Fournitures	13.600.000
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	8.925.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	300.300.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	2.800.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	4.320.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	1.440.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	365.595.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	400.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	3.400.000
	Total de la 7ème partie	3.800.000
	Total du titre III	18.188.860.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	35.000.000
	Total de la 3ème partie	35.000.000
	Total du titre IV	35.000.000
	Total de la sous-section I	18.223.860.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement de frais	35.000.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	20.800.000
34-13	Services déconcentrés des douanes — Fournitures	27.600.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	318.750.000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement	1.200.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	250.000.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	100.000.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	40.000.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	793.360.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles	125.000.000
	Total de la 5ème partie	125.000.000
	Total du titre III	918.360.000
	Total de la sous-section II	918.360.000
	Total de la section III	19.142.220.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.
	SECTION IV DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des impôts — Traitements d'activités	454.500.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	550.450.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	52.000.000
	Total de la 1ère partie	1.056.950.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	10.000.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.000
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	251.236.000
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	28.300.000
	Total de la 3ème partie	289.576.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	33.000.000
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	6.048.000
34-03	Direction générale des impôts — Fournitures	156.000.000
34-04	Direction générale des impôts — Charges annexes	18.275.000
34-05	Direction générale des impôts — Habillement	900.000
34-90	Direction générale des impôts — Parc automobile	6.800.000
34-92	Direction générale des impôts — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	222.033.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	1.900.000
37-03	Frais de fonctionnement du conseil national de la fiscalité	1.000.000
	Total de la 7ème partie	2.900.000
	Total du titre III	1.578.524.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	35.000.000
	Total de la 3ème partie	35.000.000
	Total du titre IV	35.000.000
	Total de la sous-section I	1.613.524.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Traitements d'activités	6.950.000.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	8.037.500.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.590.000.000
	Total de la 1ère partie	16.577.500.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	600.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	610.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	238.000.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	10.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	3.746.875.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	435.000.000
	Total de la 3ème partie	4.419.885.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	100.000.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	33.280.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures	53.600.000
34-14	Services déconcentrés des impôts — Charges annexes	300.000.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	4.900.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	27.200.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	30.000.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	500.000
	Total de la 4ème partie	549.480.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	140.000.000
	Total de la 5ème partie	140.000.000
	Total du titre III	21.687.475.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	140.000.000
	Total de la 3ème partie	140.000.000
	Total du titre IV	140.000.000
	Total de la sous-section II	21.827.475.000

53

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	245.000.000
	Total de la 1ère partie	245.000.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	4.000.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	68.000.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	493.000
	Total de la 4ème partie	72.493.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	33.000.000
	Total de la 5ème partie	33.000.000
	Total du titre III	350.493.000
	Total de la sous-section III	350.493.000
	Total de la section IV	23.791.492.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du domaine national — Traitements d'activités	81.000.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses	96.000.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	22.000.000
	Total de la 1ère partie	199.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	1.750.000
33-02	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	44.250.000
33-04	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	5.232.000
	Total de la 3ème partie	51.252.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	3.000.000
34-02	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	2.200.000
34-03	Direction générale du domaine national — Fournitures	3.040.000
34-04	Direction générale du domaine national — Charges annexes	10.000.000
34-05	Direction générale du domaine national — Habillement	423.000
34-90	Direction générale du domaine national — Parc automobile	2.700.000
34-97	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	21.373.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	2.900.000
	Total de la 5ème partie	2.900.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	276.535.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	500.000
	Total de la 3ème partie	500.000
	Total du titre IV	500.000
	Total de la sous-section I	277.035.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du domaine national — Traitements d'activités	3.500.000.000
31-12	Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations diverses	4.100.000.000
31-13	Services déconcentrés du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.050.000.000
	Total de la 1ère partie	8.650.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial	135.000.000
33-12	Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	1.900.000.000
33-14	Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	215.000.000
	Total de la 3ème partie	2.250.300.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	57.000.000
34-12	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	85.000.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national — Fournitures	97.600.000
34-14	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	141.950.000
34-15	Services déconcentrés du domaine national — Habillement	4.000.000
34-91	Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile	27.200.000
34-93	Services déconcentrés du domaine national — Loyers	5.500.000
34-98	Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	418.260.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN I
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	30.000.00
	Total de la 5ème partie	30.000.00
	Total du titre III	11.348.680.00
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	50.000.00
	Total de la 3ème partie	50.000.00
	Total du titre IV	50.000.00
	Total de la sous-section II	11.398.680.00
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	51.000.00
	Total de la 1ère partie	51.000.00
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	688.00
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	14.450.00
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	215.00
	Total de la 4ème partie	15.353.00
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	10.000.00
	Total de la 5ème partie	10.000.00
	Total du titre III	76.353.00
	Total de la sous-section III	76.353.00
	Total de la section V	11.752.068.00

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du budget — Traitements d'activités	317.000.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	442.000.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.000.000
	Total de la 1ère partie	782.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	450.000
	Total de la 2ème partie	450.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	3.500.000
33-02	Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.000
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	189.750.000
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	17.000.000
	Total de la 3ème partie	210.289.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	7.500.000
34-02	Direction générale du budget — Matériel et mobilier	5.050.000
34-03	Direction générale du budget — Fournitures	8.000.000
34-04	Direction générale du budget — Charges annexes	2.550.000
34-05	Direction générale du budget — Habillement	250.000
34-90	Direction générale du budget — Parc automobile	3.000.000
34-97	Direction générale du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	26.360.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	4.300.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de finances	7.000.000
37-05	Direction générale du budget — Etudes	20.000.000
	Total de la 7ème partie	31.300.000
	Total du titre III	1.051.399.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	22.800.000
	Total de la 3ème partie	22.800.000
	Total du titre IV	22.800.000
	Total de la sous-section I	1.074.199.000
	SOUS-SECTION II DIRECTIONS REGIONALES DU BUDGET	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du budget — Traitements d'activités	2.300.000.000
31-12	Directions régionales du budget — Indemnités et allocations diverses	2.900.000.000
31-13	Directions régionales du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	170.000.000
	Total de la 1ère partie	5.370.000.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du budget — Rentes d'accidents du travail	40.000
32-12	Directions régionales du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	50.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du budget — Prestations à caractère familial	47.000.000
33-12	Directions régionales du budget — Prestations facultatives	70.000
33-13	Directions régionales du budget — Sécurité sociale	1.300.000.000
33-14	Directions régionales du budget — Contribution aux œuvres sociales	139.000.000
	Total de la 3ème partie	1.486.070.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du budget — Remboursement de frais	15.000.000
34-12	Directions régionales du budget — Matériel et mobilier	29.360.000
34-13	Directions régionales du budget — Fournitures	27.440.000
34-14	Directions régionales du budget — Charges annexes	32.900.000
34-15	Directions régionales du budget — Habillement	1.279.000
34-91	Directions régionales du budget — Parc automobile	6.000.000
34-93	Directions régionales du budget — Loyers	3.600.000
34-98	Directions régionales du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	115.594.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du budget — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	Total du titre III	6.981.714.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	70.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total du titre IV	70.000.000
	Total de la sous-section II	7.051.714.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS DE LA PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES DE WILAYAS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Traitements d'activités	745.606.000
31-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Indemnités et allocations diverses	870.288.000
31-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	165.000.000
	Total de la 1ère partie	1.780.894.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Rentes d'accidents du travail	5.000
32-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Pensions de service et pour dommages corporels	400.000
	Total de la 2ème partie	405.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations à caractère familial	26.000.000
33-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations facultatives	48.000
33-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Sécurité sociale	403.900.000
33-24	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Contribution aux œuvres sociales	43.000.000
	Total de la 3ème partie	472.948.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Remboursement de frais	13.000.000
34-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Matériel et mobilier	16.000.000
34-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Fournitures	24.000.000
34-24	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Charges annexes	34.350.000
34-25	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Habillement	1.200.000
34-81	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Parc automobile	14.000.000
34-95	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Loyers	500.000
34-96	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	103.120.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	Total du titre III	2.366.367.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	35.000.000
	Total de la 3ème partie	35.000.000
	Total du titre IV	35.000.000
	Total de la sous-section III	2.401.367.000
	Total de la section VI	10.527.280.000
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Inspection générale des finances — Traitements d'activités	260.000.000
31-02	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	360.000.000
31-03	Inspection générale des finances — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	40.000.000
	Total de la 1ère partie	660.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	3.400.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	30.000
33-02	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	155.000.000
33-03	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	
33-04	Total de la 3ème partie	16.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	40.000.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	1.120.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	3.760.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	5.355.000
34-05	Inspection générale des finances — Habillement	200.000
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile	3.200.000
34-92	Inspection générale des finances — Loyers	10.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	9.000
	Total de la 4ème partie	53.654.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	1.400.000
	Total de la 7ème partie	1.400.000
	Total du titre III	892.494.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.580.000
	Total de la 3ème partie	6.580.000
	Total du titre IV	6.580.000
	Total de la sous-section I	899.074.000
	Total de la section VII	899.074.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	88.844.915.000

Décret exécutif n° 21-07 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'énergie.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante-deux milliards deux cent douze millions six cent neuf mille dinars (62.212.609.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'énergie, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de l'énergie

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	165.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	159.355.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.345.000
	Total de la 1ère partie	347.700.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	75.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	15.000.000
	Total de la 2ème partie	15.075.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	81.089.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.478.000
	Total de la 3ème partie	91.327.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	20.900.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	704.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.296.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	18.063.000
34-05	Administration centrale — Habillement	217.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.280.000
34-92	Administration centrale — Loyers	25.650.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	70.115.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.500.000
	Total de la 5ème partie	1.500.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	500.000
	Total de la 7ème partie	500.000
	Total du titre III	526.217.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie Action internationale	
42-01	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	22.249.000
	Total de la 2ème partie	22.249.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.550.000
	Total de la 3ème partie	2.550.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-13	Contribution aux centres de recherche	2.910.000.000
	Total de la 4ème partie	2.910.000.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité pour trois wilayas des Hauts-Plateaux	881.000.000
46-07	Compensation au titre du prix de l'eau en provenance des unités de dessalement	55.649.159.000
	Total de la 6ème partie	56.530.159.000
	Total du titre IV	59.464.958.000
	Total de la sous-section I	59.991.175.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	700.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	780.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	200.000.000
	Total de la 1ère partie	1.680.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	270.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	770.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	27.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	370.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	41.000.000
	Total de la 3ème partie	438.400.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	30.400.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.824.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.200.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	39.270.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	5.700.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.300.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	94.764.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	7.500.000
	Total de la 5ème partie	7.500.000
	Total du titre III	2.221.434.000
	Total de la sous-section II	2.221.434.000
	Total de la section I	62.212.609.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie	62.212.609.000

Décret exécutif n° 21-08 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent soixante-huit millions quatre cent cinquante mille dinars (268.450.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	71.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	86.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	27.500.000
	Total de la 1ère partie	185.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.400.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	39.375.000
	Total de la 3ème partie	41.775.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	20.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	8.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.850.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	25.000
	Total de la 4ème partie	35.675.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.500.000
	Total de la 5ème partie	3.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
	Total de la 7ème partie	2.500.000
	Total du titre III	268.450.000
	Total de la sous-section I	268.450.000
	Total de la section I	268.450.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables	268.450.000

Décret exécutif n° 21-09 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des moudjahidine et des ayants-droit.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent trente-cinq milliards trois cent dix-sept millions soixante-et-onze mille dinars (235.317.071.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des moudjahidine et des ayants-droit, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine et des ayants-droit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021,

2700 770		CD ED ITTO
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	131.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	135.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	40.000.000
	Total de la 1ère partie	306.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	184.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	284.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.100.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.394.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.006.000
	Total de la 3ème partie	2.405.176.000

au ministre des moudjahidine et des ayants-droit

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.325.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.520.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.472.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	31.505.000
34-05	Administration centrale — Habillement	240.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers	9.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	53.922.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides et des victimes de la révolution de libération nationale et des ayants-droit	174.000.000
36-02	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national du moudjahid	93,000,000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine	660.000.000
36-04	Administration centrale — Subventions de fonctionnement aux musées régionaux du moudjahid	399.000.000
	Total de la 6ème partie	1.326.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	1.000.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	30,000,000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	800.000
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives au prix du 1er novembre 1954	1.000.000
	Total de la 7ème partie	33.800.000
	Total du titre III	4.130.182.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	7.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1er novembre	6.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale	121.000.000
	Total de la 3ème partie	134.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et de la Révolution du 1er novembre 1954	80.000.000
	Total de la 4ème partie	80.000.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et des ayants-droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles	195.000.000.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit	800.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	340.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessiteux	10.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement des corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas	400.000
46-07	Complément différentiel de retraite servi aux moudjahidine	33.605.000.000
	Total de la 6ème partie	229.755.400.000
	Total du titre IV	229.969.400.000
	Total de la sous-section I	234.099.582.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	408.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	396.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	120.000.000
	Total de la 1ère partie	924.000.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.364.000
	Total de la 2ème partie	1.564.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	200.500.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	25.300.000
	Total de la 3ème partie	238.300.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	7.600.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.280.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	5.700.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	13.566.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	529.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	2.850.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
	Total de la 4ème partie	34.525.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	7.000.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de Chouhada	6.000.000
33 17	Total de la 5ème partie	13.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux historiques	2.300.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la guerre de libération nationale	1.800.000
	Total de la 7ème partie	4.100.000
	Total du titre III	1.215.489.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation — Examens et concours	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section II	1.217.489.000
	Total de la section I	235.317.071.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine et des ayants-droit	235.317.071.000

Décret exécutif n° 21-10 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-sept milliards quatre cent cinquante-trois millions deux cent trente-quatre mille dinars (27.453.234.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

Nos DES	LIBELLES	CREDITS
CHAPITRES	LIDELLES	OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	125.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	133.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	22.800.000
	Total de la 1ère partie	280.800.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	80.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	64.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.024.000
	Total de la 3ème partie	74.804.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	760.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.040.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	7.980.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	18.940.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.831.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	47.006.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.000.000
	Total de la 5ème partie	4.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	795.598.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale de formation et de perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	56.000.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	330.000.000
	Total de la 6ème partie	1.181.598.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.000.000
37-03	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la Mosquée Emir Abdelkader de Constantine	10.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement de la commission nationale des cultes autres que musulmans	4.000.000
37-05	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien d'El-Djamaa El-Kabir d'Alger	5.000.000
37-07	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la mosquée Abdelhamid Ben Badis d'Oran	10.000.000
	Total de la 7ème partie	33.000.000
	Total du titre III	1.621.208.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie Action internationale	
42-01	Administration centrale — Action internationale	225.500.000
42-02	Administration centrale — Frais d'encadrement de l'activité cultuelle et culturelle en faveur de l'émigration	580.000.000
	Total de la 2ème partie	805.500.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint, ouvrages et publications religieux	100.000.000
43-02	Administration centrale — Frais d'organisation du prix d'Algérie pour la récitation du Saint Coran et la renaissance du patrimoine islamique	60.000.000
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs	12.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El Masdjed »	5.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	12.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	15.000.000
43-22	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	40.000.000
43-24	Administration centrale — Frais liés aux caravanes à caractère cultuel et scientifique	10.000.000
	Total de la 3ème partie	254.000.000
	Total du titre IV	1.059.500.000
	Total de la sous-section I	2.680.708.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	8.800.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	9.500.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	550.000.000
	Total de la 1ère partie	18.850.000.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	65.000.000
	Total de la 2ème partie	65.032.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	700.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	4.575.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	491.700.000
	Total de la 3ème partie	5.767.200.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	22.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.520.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	6.840.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	34.775.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.250.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.080.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	729.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	74.294.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	16.000.000
	Total de la 5ème partie	16.000.000
	Total du titre III	24.772.526.000
	Total de la sous-section II	24.772.526.000
	Total de la section I	27.453.234.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	27.453.234.000

Décret exécutif n° 21-11 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'éducation nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept cent soixanteet-onze milliards trois cent quarante-neuf millions trois cent cinquante-quatre mille dinars (771.349.354.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE
Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de l'éducation nationale

au ministre de l'éducation nationale		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	200.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	204.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	27.500.000
	Total de la 1ère partie	431.500.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	350.000
	Total de la 2ème partie	350.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	101.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.371.000
	Total de la 3ème partie	114.491.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	12.825.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.152.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.880.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	11.305.000
34-05	Administration centrale — Habillement	410.000
34-42	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	1.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.200.000
34-92	Administration centrale — Loyers	250.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	700.000
	Total de la 4ème partie	33.722.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.500.000
	Total de la 5ème partie	5.500.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école internationale algérienne en France	480.000.000
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	15.000.000.000
36-22	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental — Frais de fonctionnement des unités de dépistages et de suivi de santé scolaire (U.D.S)	129.000.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	9.500.000.000
36-32	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique — Frais de fonctionnement des unités de dépistages et de suivi de santé scolaire (U.D.S)	100.000.000
36-35	Subventions aux instituts nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale (I.N.F.F.S.E.N)	858.000.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P)	88.000.000
36-43	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental 1er et 2ème cycles avec internat	165.500.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes	287.000.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	800.000.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	206.200.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	2.859.000.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	105.000.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF)	48.000.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de Tamazight (CNPLET)	34.000.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication en éducation	205.000.000
	Total de la 6ème partie	30.864.700.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
37-03	Administration centrale — Etudes	1.500.000
37-05	Dépenses de fonctionnement du conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF)	1.000.000
37-07	Dépenses de fonctionnement du conseil national des programmes	138.490.000
37-08	Dépenses relatives au suivi et à l'évaluation de la réforme du système éducatif	2.000.000
37-11	Frais de participation au sommet PISA	7.290.000
	Total de la 7ème partie	151.280.000
	Total du titre III	31.601.543.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie Action internationale	
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	5.000.000
	Total de la 2ème partie	5.000.000
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-02	Administration centrale — Frais de formation de courte durée en Algérie et à l'étranger et perfectionnement du personnel de l'éducation nationale	80.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	400.000.000
43-49	Dotation à l'O.N.A.E.A pour la prise en charge du dispositif de la stratégie nationale d'alphabétisation	3.000.000.000
	Total de la 3ème partie	3.480.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à l'institut national de recherche en éducation	84.000.000
	Total de la 4ème partie	84.000.000
	Total du titre IV	3.569.000.000
	Total de la sous-section I	35.170.543.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	6.000.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	7.500.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	600.000.000
	Total de la 1ère partie	14.100.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	2.200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	459.134.000
	Total de la 2ème partie	461.334.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	180.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.550.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	374.508.000
	Total de la 3ème partie	4.104.508.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	200.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	52.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	95.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	114.700.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	4.460.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	23.600.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.700.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	2.500.000
	Total de la 4ème partie	493.960.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	65.000.000
	Total de la 5ème partie	65.000.000
	Total du titre III	19.224.802.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie Action internationale	
42-12	Services déconcentrés de l'Etat — Action éducative exceptionnelle au profit des établissements scolaires	184.000.000
	Total de la 2ème partie	184.000.000
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-04	Services déconcentrés de l'Etat — Perfectionnement continu organisé à l'échelle de wilaya, frais de formation préalable à la promotion et frais d'examen	992.000.000
43-64	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragement pour la formation en cours d'emploi et à distance du personnel enseignant du primaire	49.000.000
	Total de la 3ème partie	1.041.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Services déconcentrés de l'Etat — Dotation pour l'allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis	15.000.000.000
46-05	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais liés à la gratuité du manuel scolaire au profit des élèves démunis	6.538.750.000
46-06	Services déconcentrés de l'Etat — Achat de petit matériel médical et de produits pharmaceutiques pour les écoles	51.000.000
46-08	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de compagne de communication sociale pour la prévention sanitaire en milieu scolaire	25.000.00
	Total de la 6ème partie	21.614.750.00
	Total du titre IV	22.839.750.000
	Total de la sous-section II	42.064.552.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Traitements d'activités	164.000.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	211.000.000.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Personnnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.062.500.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Traitements d'activités	58.000.000.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	75.500.000.000
31-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15.762.500.000
	Total de la 1ère partie	547.325.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Prestations à caractère familial	3.163.000.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	93.750.000.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Contribution aux œuvres sociales	11.263.749.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	1.139.000.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	33.375.000.000
33-34	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	4.098.510.000
	Total de la 3ème partie	146.789.259.000
	Total du titre III	694.114.259.000
	Total de la sous-section III	694.114.259.000
	Total de la section I	771.349.354.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale	771.349.354.000

Décret exécutif n° 21-12 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent soixante-dix milliards cinq cent quatre-vingt-seize millions trois cent cinquante-six mille dinars (370.596.356.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	235.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	290.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	35.000.000
	Total de la 1ère partie	560.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.300.000
	Total de la 2ème partie	1.300.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	150.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	129.800.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	14.700.000
	Total de la 3ème partie	147.250.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	29.925.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.420.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.840.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	47.048.000
34-05	Administration centrale — Habillement	360.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.080.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.008
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	12.000
	Total de la 4ème partie	91.485.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.700.000
	Total de la 5ème partie	11.700.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'université de formation continue (UFC)	1.700.000.000
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	117.400.000.000
36-03	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la santé	81.000.000
36-04	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences et technologie	89.000.000
36-05	Subventions aux universités	213.000.000.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	12.100.000.000
36-07	Subventions aux écoles supérieures	17.900.000.000
36-08	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines	39.000.000
36-09	Subvention à l'agence thématique de recherche en biotechnologie et sciences agroalimentaires	59.000.000
36-10	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la nature et de la vie	47.000.000
	Total de la 6ème partie	362.415.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.400.000
37-01	Administration centrale — Frais de confection et d'impression de diplômes universitaires	11.000.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur	3.000.000
	Total de la 7ème partie	19.400.000
	Total du titre III	363.246.135.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	400.000
43-03	Encouragement aux associations estudiantines	8.000.000
43-04	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	180.000.000
	Total de la 3ème partie	188.400.000
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U)	20.000.000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D)	250.000.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA)	620.000.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA)	323.000.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC)	320.000.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique (CRTAPC)	620.000.000
44-07	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de développement technologiques (ANVREDET)	18.400.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B)	321.000.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	900.000.000
44-11	Centre de recherche en technologie des semi-conducteurs pour l'énergétique (C.R.T.S.E)	370.000.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST)	300.000.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	1.500.000.000
44-14	Centre de recherche en technologies industrielles (C.R.T.I)	875.000.000
44-15	Centre de recherche en sciences islamiques et civilisation	160.000.000
44-16	Centre de recherche en langue et culture amazighes	70.000.000
44-17	Centre de recherche en environnement (CRE)	50.000.000
44-18	Centre de recherche en mécanique (CRM)	50.000.000
44-19	Centre de recherche en sciences pharmaceutiques (CRSP)	50.000.000
44-20	Centre de recherche en aménagement du territoire (CRAT)	50.000.000
44-21	Centre de recherche en technologie agroalimentaire	50.000.000
44-22	Centre de recherche en agropastoralisme	50.000.000
	Total de la 4ème partie	6.967.400.000
	Total du titre IV	7.155.800.000
	Total de la sous-section I	370.401.935.000
	Total de la section I	370.401.935.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Traitements d'activités	54.000.000
31-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Indemnités et allocations diverses	65.800.000
31-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	13.000.000
	Total de la 1ère partie	132.800.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations à caractère familial	405.000
33-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations facultatives	16.000
33-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Sécurité sociale	30.000.000
33-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Contribution aux œuvres sociales	3.400.000
	Total de la 3ème partie	33.821.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Remboursement de frais	5.400.000
34-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Matériel et mobilier	684.000
34-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Fournitures	820.000
34-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Charges annexes	3.076.000
34-05	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Habillement	72.000
34-90	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Parc automobile	560.000
34-92	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Loyers	40.000
34-97	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	8.000
	Total de la 4ème partie	10.660.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Entretien des immeubles	3.240.000
	Total de la 5ème partie	3.240.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Conférences et séminaires	3.600.000
37-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais d'évaluation des projets de recherche	5.000.000
37-07	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais de fonctionnement du conseil national d'évaluation de la recherche scientifique et du développement technologique	(Pour mémoire)
37-08	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais de fonctionnement de la conférence nationale des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)	4.000.000
	Total de la 7ème partie	12.600.000
	Total du titre III	193.121.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	1.300.000
	Total de la 3ème partie	1.300.000
	Total du titre IV	1.300.000
	Total de la sous-section I	194.421.000
	Total de la section II	194.421.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	370.596.356.000

Décret exécutif n° 21-13 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2020 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, à la ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinquante-etun milliards cinq cent soixante-huit millions sept cent trente-cinq mille dinars (51.568.735.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, à la ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	143.900.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	158.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.100.000
	Total de la 1ère partie	325.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.500.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	75.475.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.600.000
	Total de la 3ème partie	86.075.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	45.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.360.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.320.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	244.200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	167.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	53,000
	Total de la 4ème partie	299.100.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.500.000
	Total de la 5ème partie	4.500.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (I.N.F.E.P.)	154.000.000
36-02	Subventions aux instituts de formation et d'enseignement professionnels (I.F.E.P.)	742.000.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.)	35.590.000.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P.)	11.564.000.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels	101.000.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel	655.000.000
	Total de la 6ème partie	48.806.000.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	600.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.600.000
37-05	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels	3.120.000
37-06	Administration centrale — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	2.000.000
	Total de la 7ème partie	8.320.000
	Total du titre III	49.530.495.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
		6 000 000
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation.	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	6.840.000
44-03	Contribution à l'office national de développement et de promotion de la formation continue (ONDPFOC)	3.040.000
	Total de la 4ème partie	9.880.000
	Total du titre IV	15.880.000
	Total de la sous-section I	49.546.375.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	625.300.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	652.500.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	144.500.000
	Total de la 1ère partie	1.422.300.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.400.000
	Total de la 2ème partie	1.400.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	21.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	319.450.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	40.598.000
	Total de la 3ème partie	381.048.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	32.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.278.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	3.040.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	22.270.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	924.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	7.040.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	320.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	68.612.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de fonctionnement des commissions de wilaya de partenariat	9.600.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	8.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Frais relatifs aux abonnements internet des structures et établissements	124.400.000
	Total de la 7ème partie	142.000.000
	Total du titre III	2.022.360.000
	Total de la sous-section II	2.022.360.000
	Total de la section I	51.568.735.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	51.568.735.000

Décret exécutif n° 21-14 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, à la ministre de la culture et des arts.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quinze milliards deux cent quarante-et-un millions sept cent soixante-et-un mille dinars (15.241.761.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la ministre de la culture et des arts, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la culture et des arts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, à la ministre de la culture et des arts

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	168.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	185.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	44.000.000
	Total de la 1ère partie	397.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	15.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.515.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	88.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.000.000
	Total de la 3ème partie	101.540.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	33.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.700.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.204.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	
34-05	Administration centrale — Habillement	400.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.560.000
34-90 34-92	Administration centrale — Fare automobile Administration centrale — Loyers	2.008.000
34-92	Administration centrale — Eoyers	2.008.000
34-97	dues par l'Etat	6.000
	Total de la 4ème partie	64.878.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	6ème Partie	12.000.000
	Subventions de fonctionnement	
	Suoventions de jonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur de musique et aux instituts régionaux de formation musicale	691.700.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A.)	335.000.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de	
	l'audiovisuel	165.000.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	534.500.000
36-06		127.000.000
36-07	Subvention au centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique, de catégorie 2, placé sous l'égide de l'UNESCO	50.000.000
36-08	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Ahaggar	422.000.000
36-09	Subvention à l'office national du Parc culturel du Tassili N'Ajjer	177.000.000
36-10	Subventions aux musées publics nationaux	945.000.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	2.150.000.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	162.000.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab	57.000.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raîs	72.000.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits	69.000.000
36-19	Subventions aux bibliothèques principales de lecture publique	2.697.500.000
36-20	Subvention à l'office national du Parc culturel de Touat Gourara Tidilkelt	76.000.000
36-21	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Atlas Saharien	77.000.000
36-22	Subvention à l'office national du Parc culturel de Tindouf	102.000.000
36-23	Subvention au centre national du Livre	40.000.000
36-24	Subvention à l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels	61.000.000
36-25	Subvention à l'agence nationale des secteurs sauvegardés	40.000.000
36-26	Subvention au centre d'interprétation à caractère muséal du costume algérien traditionnel et des traditions populaires à l'occasion de la célébration des fêtes	10.000.000
26.27	et des cérémonies musulmanes.	44.000.000
36-27	Subvention au palais de la culture (IMAMA)	68.000.000
36-28	Subvention au centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre	90.000.000
36-29	Subvention au palais de la culture de Skikda	75.000.000
	Total de la 6ème partie	9.327.700.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01 37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de mainfestations culturenes et cinématographiques	700.000.000
37-13	Total de la 7ème partie	7.200.000
	Total du titre III	10.621.833.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.000.000
43-04	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère culturel	70.000.000
	Total de la 3ème partie	77.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	691.382.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALLOUANE	624.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	261.000.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	220.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth	96.000.000
44-22	Administration centrale — Contribution à l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés	536.000.000
44-23	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche en archéologie	100.000.000
44-24	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture	52.000.000
44-26	Administration centrale — Contribution à l'agence algérienne pour le rayonnement culturel	50.000.000
44-29	Administration centrale — Contribution au centre des arts et des expositions à Tlemcen	19.600.000
44-30	Administration centrale — Contribution au centre algérien de développement du cinéma	22.800.000 136.000.000
44-31	Administration centrale — Contribution à l'Opéra d'Alger Total de la 4ème partie	2.185.406.000
	Total du titre IV	2.262.406.000
	Total de la sous-section I	12.884.239.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	005 000 000
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	805.000.000 791.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	/91.000.000
51 15	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	157.000.000
	Total de la 1ère partie	1.753.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	16.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familiar	223.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	382.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	36.000.000
	Total de la 3ème partie	434.223.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	22.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	7.600.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	9.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	21.199.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	800.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	10.640.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	760.000
	Total de la 4ème partie	75.299.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles	80.000.000
	Total de la 7ème partie	80.000.000
	Total du titre III	2.357.522.000
	Total de la sous-section II	2.357.522.000
	Total de la section I	
	Total des crédits ouverts à la ministre de la culture et des arts	15.241.761.000
	2000 and of our of to a realistic at its entitle of any all to	15.241.761.000

Décret exécutif n° 21-15 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente-huit milliards soixante millions quatre cent trente-neuf mille dinars (38.060.439.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de la jeunesse et des sports

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitements d'activités	350.000.000 390.000.000 40.000.000
	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale Total de la 1ère partie	780.000.000
	Personnel – Pensions et allocations	
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	185.000 8.000.000
	Total de la 2ème partie	8.185.000
33-01 33-02 33-03 33-04	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.100.000 14.000 185.000.000 20.100.000
	Total de la 3ème partie	212.214.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.280.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.560.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	71.216.000
34-05	Administration centrale — Habillement	437.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	2.850.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.520.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.406.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	96.789.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	8.200.000
	Total de la 5ème partie	8.200.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et de jeunesse	720.000.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	443.000.000
36-03	Subvention au centre national de médecine du sport	122.000.000
36-04	Subvention au laboratoire national de dépistage et de lutte contre le dopage	60.000.000
36-05	Subventions aux centres de regroupement et de préparation des talents et de l'élite sportive	110.000.000
36-06	Subventions aux écoles sportives nationales et régionales spécialisées	315.000.000
36-07	Subvention à l'école supérieure en sciences et technologie du sport	388.626.000
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (O.D.E.J)	6.247.276.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (O.P.O.W)	4.648.799.000
	Total de la 6ème partie	13.054.701.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01 37-05 37-06	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000 30.000.000 20.000.000
37-10	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité d'organisation des dix-neuvièmes jeux méditerranéens d'Oran	500.000.000
37-21 37-22 37-23	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sports Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sports Administration centrale — Dépenses de fonctionnement de la commission nationale exécutive de prévention et de lutte contre la violence dans les	80.000.000 48.000.000
	infrastructures sportives	5.000.000
	Total de la 7ème partie	688.000.000
	Total du titre III	14.848.089.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel	10.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux associations sportives	1.700.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports	1.500.000
43-05 43-08	Administration centrale — Encouragement aux associations de jeunes	72.000.000
	méditerranéens d'Oran prévus en 2021 Total de la 3ème partie	1.200.000.000 2.983.500.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-02 44-03	Administration centrale — Contribution à l'office du complexe olympique (O.C.O) Administration centrale — Contribution au centre national des sports et des	128.000.000
44-04	loisirs de Tikijda	92.000.000
	initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives	76.000.000
	Total de la 4ème partie	3.279.500.000
	Total de la sous-section I	18.127.589.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	6.396.070.000
31-12 31-13	Services deconcentres de l'Etat — Indemnites et allocations diverses	7.366.901.000 1.657.976.000
		15.420.947.000
	Total de la 1ère partie	13.420.347.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11 32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	997.000 24.000.000
	Total de la 2ème partie	24.997.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	21.557.000
33-11 33-13 33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	306.800.000 3.427.732.000 367.441.000
	Total de la 3ème partie	4.101.973.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11 34-12 34-13 34-14 34-15 34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	24.000.000 8.360.000 16.720.000 56.808.000 5.700.000
34-91 34-93 34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.840.000 4.750.000
	Indemnités dues par l'Etat	555.000
	Total de la 4ème partie	271.933.000
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	28.000.000
	Total de la 5ème partie	28.000.000
	Total du titre III	19.847.850.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragement et contribution aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives	70,000,000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, à l'insertion et à l'animation des activités de jeunes et des pratiques physiques et sportives	15.000.000
	Total de la 3ème partie	85.000.000
	Total du titre IV	85.000.000
	Total de la sous-section II	19.932.850.000
	Total de la section I	38.060.439.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports	38.060.439.000

Décret exécutif n° 21-16 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre de la numérisation et des statistiques.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement:

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent cinquante millions de dinars (150.000.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la numérisation et des statistiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la numérisation et des statistiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de la numérisation et des statistiques

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02	Administration centrale — Traitements d'activités	67.686.000 23.712.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.460.000
	Total de la 1ère partie	90.838.000
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500.000 2.000.000
	Total de la 2ème partie	2.500.000
33-01 33-02 33-03 33-04	Administration centrale — Prestations à caractère familial	500.000 40.000 21.460.000 3.500.000
	Total de la 3ème partie	25.500.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.032.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	17.642.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
	Total de la 7ème partie	2.500.000
	Total du titre III	148.000.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section I	150.000.000
	Total de la section I	150.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la numérisation et des statistiques	150.000.000

Décret exécutif n° 21-17 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre de la poste et des télécommunications.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards deux cent quatre-vingt-huit millions neuf cent cinquante mille dinars (2.288.950.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la poste et des télécommunications, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la poste et des télécommunications, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de la poste et des télécommunications

N°8 DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitements d'activités	158.000.000 182.000.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale Total de la 1ère partie	36.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000 640.000
	Total de la 2ème partie	1.040.000
33-01 33-03	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.600.000 85.160.000
33-04	Total de la 3ème partie	9.046.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	12.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.280.000
34-92	Administration centrale — Loyers	977.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	40.000
	Total de la 4ème partie	34.497.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.550.000
	Total de la 5ème partie	11.550.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication d'Oran	252.000.000
36-02	Subvention à l'institut national de la poste et des technologies de l'information et de la communication d'Alger	153.000.000
	Total de la 6ème partie	405.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.200.000
	Total de la 7ème partie	1.200.000
	Total du titre III	925.093.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — frais de formation	2.300.000
	Total de la 3ème partie	2.300.000
	Total du titre IV	2.300.000
	Total de la sous-section I	927.393.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	430.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	450.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	.2010001000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	130.000.000
	Total de la 1ère partie	1.010.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	400.000
	corporels	36.000.000
	Total de la 2ème partie	36.400.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	229.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	26.507.000
	Total de la 3ème partie	267.507.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	7.200.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.520.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	4.800.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	16.150.000
34-15 34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	6.080.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	500.000
	Indemnités dues par l'Etat	400.000
	Total de la 4ème partie	37.650.000
	5ème Partie	37.030.000
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	Total du titre III	1.361.557.000
	Total de la sous-section II	1.361.557.000
	Total de la section I	2.288.950.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la poste et des télécommunications	2.288.950.000

Décret exécutif n° 21-18 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent trentedeux milliards six cent cinquante-et-un millions quatre-vingt-douze mille dinars (132.651.092.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitements d'activités	148.030.000 185.304.000 23.995.000
	Total de la 1ère partie	357.329.000
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
33-01 33-02 33-03 33-04	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.400.000 30.000 82.507.000 9.350.000
	Total de la 3ème partie	93.287.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.520.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.560.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	13.784.000
34-05	Administration centrale — Habillement	178.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	3.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.283.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	31.335.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Bousmail	61.416.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H) Khemisti	97.521.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem	100.608.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H) Constantine	141.127.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	16.747.951.000
36-06	Subventions aux établissements Diar-Rahma	437.023.000
36-13	Subventions aux services d'aide mobile d'urgence sociale	98.599.000
36-14	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de	
	violence et en situation de détresse de Mostaganem	27.971.000
36-16	Subvention au centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance	26.600.000
36-22	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse d'Annaba	29.886.000
	Total de la 6ème partie	17.768.702.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale —Conférences et séminaires	3.000.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de solidarité	2.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil national de la famille et de la femme.	2.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression	2.000.000
	Total de la 7ème partie	9.000.000
	Total du titre III	18.267.683.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	13.000.000
	Total de la 3ème partie	13.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-05	Emplois d'attentes — Dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS)	12.800.000.000
	Total de la 4ème partie	12.800.000.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02 46-03	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère social Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif,	47.965.000
46-05 46-07	moteur, mental, une maladie incurable et invalidante	213.100.000 61.200.000.000
40-07	Total de la 6ème partie	500.000.000
	Total du titre IV	61.961.065.000
	Total de la sous-section I	74.774.065.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	93.041.748.000
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11 31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	1.262.904.000 1.456.673.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	234.296.000
	Total de la 1ère partie	2.953.873.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.600.000
	Total de la 2ème partie	2.620,000
		_,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	21.000.000
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — l'estations à caractere familiar	3.696.922.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	46.000.000
33-14	Total de la 3ème partie	
		3.703.922.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	22.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.040.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	9.120.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	45.659.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.100.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.080.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	130.000
	Total de la 4ème partie	89.929.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	Total du titre III	6.823.344.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance	140,000,000
46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux	140.000.000
10 13	handicapés à 100%	32.646.000.000
	Total de la 6ème partie	32.786.000.000
	Total du titre IV	32.786.000.000
	Total de la sous-section II	39.609.344.000
	Total de la section I	132.651.092.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme	132.651.092.000

Décret exécutif n° 21-19 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'industrie.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards cinq cent trente-six millions cent soixante-et-un mille dinars (4.536.161.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'industrie, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de l'industrie

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	300.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	355.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	50.750.000
	Total de la 1ère partie	705.750.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	55,000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	430.000
	Total de la 2ème partie	485.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.045.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	160.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	163.750.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	17.100.000
	Total de la 3ème partie	185.055.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	18.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.520.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.080.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	21.519.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	320.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	25,000
	Total de la 4ème partie	25.000
	Total de la Telle parde	52.264.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	1.020.132.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	512.681.000
	Total de la 6ème partie	1.532.813.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.500.000
37-02	Administration centrale — Dépenses de fonctionnement du conseil national consultatif pour le développement de la PME	6.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	2.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives au prix national de l'innovation pour la petite et moyenne entreprise	12.000.000
	Total de la 7ème partie	21.500.000
	Total du titre III	2.508.867.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.800.000
	Total de la 3ème partie	2.800.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (I.A.N.O.R)	20.000.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC)	2.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière	5.840.000
44-14	Frais de fonctionnement de l'unité de gestion du programme d'appui à la diversification industrielle et à l'amélioration du climat des affaires (PADICA)	28.896.000
44-19	Contribution à l'agence de développement de la PME et de la promotion de l'innovation	234.600.000
	Total de la 4ème partie	291.336.000
	Total du titre IV	294.136.000
	Total de la sous-section I	2.803.003.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	591.227.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	561.892.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	179.829.000
	Total de la 1ère partie	1.332.948.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	16.897.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	26.120.000
	Total de la 3ème partie	330.421.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	18.080.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.420.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	13.340.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	20.540.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	2.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	5.090.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.816.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	163.000
	Total de la 4ème partie	63.449.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	6.340.000
	Total de la 5ème partie	6.340.000
	Total du titre III	1.733.158.000
	Total de la sous-section II	1.733.158.000
	Total de la section I	4.536.161.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie	4.536.161.000

Décret exécutif n° 21-20 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre des mines.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards quatre-vingt-dix-sept millions sept cent soixante-trois mille dinars (2.097.763.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des mines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre des mines

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	71.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	86.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	27.500.000
	Total de la 1ère partie	185.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.400.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	39.375.000
	Total de la 3ème partie	41.775.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	20.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	8.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.850.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	25.000
	Total de la 4ème partie	35.675.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
27.01	Advisitantian control. English designments	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.500.000
	Total de la 5ème partie	3.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
	Total de la 7ème partie	2.500.000
	Total du titre III	268.450.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-10	Contribution à l'institut algérien des mines (IAM)	11.000.000
44-12	Contribution à l'école des mines d'El Abed	43.813.000
44-16	Contribution à l'agence nationale des activités minières (ANAM)	1.000.000.000
44-17	Contribution à l'agence du service géologique de l'Algérie (ASGA)	774.500.000
	Total de la 4ème partie	1.829.313.000
	Total du titre IV	1.829.313.000
	Total de la sous-section I	2.097.763.000
	Total de la section I	2.097.763.000
	Total des crédits ouverts au ministre des mines	2.097.763.000

Décret exécutif n° 21-21 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'agriculture et du développement rural.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent vingt-quatre milliards quatre cent cinquante-quatre millions neuf cent huit mille dinars (224.454.908.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'agriculture et du développement rural, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du développement rural, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de l'agriculture et du développement rural

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	232.821.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	254.784.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	53.734.000
	Total de la 1ère partie	541.339.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	435.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	250.000
	Total de la 2ème partie	685.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.553.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	77.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	121.901.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.178.000
	Total de la 3ème partie	135.709.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	13.401.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.074.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.519.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	19.369.000
34-05	Administration centrale — Habillement	212.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.266.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.850.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	41.701.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.083.000
	Total de la 5ème partie	3.083.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	112.785.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	886.058.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	230.000.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	97.000.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	472.000.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	71.000.000
36-42	Subvention à l'école nationale des forêts (ENAF)	80.000.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale (ITCMI, ITGC, ITAFV, ITDAS)	1.042.000.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	479.000.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	291.000.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)	334.000.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	151.000.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS)	112.000.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC)	150.000.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV)	375.000.000
	Total de la 6ème partie	4.882.843.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	600.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pèlerin dans	
	la région occidentale	4.000.000
	Total de la 7ème partie	4.600.000
	Total du titre III	5.609.960.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.000.000
	Total de la 3ème partie	7.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions	175.000
44-02	Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG)	1.600.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	
44-34	Contribution à l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC)	1.050.000
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	164.264.000.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	300.000.000
44-53	Contribution à l'office national interprofessionnel du lait (ONIL)	31.468.000.000
	Total de la 4ème partie	196.534.825.000
	Total du titre IV	196.541.825.000
	Total de la sous-section I	202.151.785.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'AGRICULTURE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Traitements d'activités	4.351.872.000
31-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Indemnités et allocations diverses	4.220.946.000
31-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	547.630.000
	Total de la 1ère partie	9.120.448.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Rentes d'accidents du travail	1.200.000
32-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Pensions de service et pour dommages	1.200.000
	corporels	11.000.000
	Total de la 2ème partie	12.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Prestations à caractère familial	132.344.000
33-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Prestations facultatives	1.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Sécurité sociale	2.143.205.000
33-14	Services déconcentrés de l'agriculture — Contribution aux œuvres sociales	223.000.000
	Total de la 3ème partie	2.499.549.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Remboursement de frais	70.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Matériel et mobilier	26.400.000
34-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Fournitures	43.400.000
34-14	Services déconcentrés de l'agriculture — Charges annexes	92.820.000
34-15	Services déconcentrés de l'agriculture — Habillement	8.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'agriculture — Parc automobile	57.200.000
34-93	Services déconcentrés de l'agriculture — Loyers	8.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'agriculture — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	490.000
	Total de la 4ème partie	306.310.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Entretien des immeubles	60.000.000
	Total de la 5ème partie	60.000.000
	Total du titre III	11.998.507.000
	Total de la sous-section II	11.998.507.000
	Total de la section I	214.150.292.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02

SECTION II DIRECTION GENERALE DES FORETS SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITLE III MOYENS DES SERVICES Ière Partie Personnel — Rémunérations d'activités 10,000,000 10,000,000 10,000 10,000,000 10,000 10,000 10,000,000 10,000,000 10,000 10,000,000 10,000 10,000,000 10,000 10,000,000 10,000 10,000,000 10,000 10,000,0	N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES			
Total de la 3ème partie Personnel - Pensions à caractère familial 1.900.000			
31-02			
Total de la l'ère partie 203,000,000	31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	100.000.000
32-02 Direction générale des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels		2ème Partie	
Total de la 2ème partie	32.02		2 000 000
33-01	32-02		
		•	3.000.000
Direction générale des forêts — Prestations facultatives			
Direction générale des forêts — Sécurité sociale	33-01		
33-04 Direction générale des forêts — Contribution aux œuvres sociales 4.300.000		Direction générale des forêts — Prestations facultatives	50.000
Total de la 3ème partie			
4ème Partie Matériel et fonctionnement des services 34-01 Direction générale des forêts — Remboursement de frais	33-04	I -	
Matériel et fonctionnement des services 34-01 Direction générale des forêts — Remboursement de frais			33.000.000
Direction générale des forêts — Remboursement de frais			
Direction générale des forêts — Matériel et mobilier	34-01	Direction générale des forêts — Remboursement de frais	4.750.000
Direction générale des forêts — Fournitures			
Direction générale des forêts — Charges annexes	34-03		1
34-07 34-90 Direction générale des forêts — Habillement du personnel technique 98.000.000 760.00	34-04		
34-90 Direction générale des forêts — Parc automobile 760.000 34-97 Direction générale des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat 10.000 Total de la 4ème partie Travaux d'entretien 3.000.000 Total de la 5ème partie 0.000 Total de la 7ème partie 0.			
Direction générale des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat			
Indemnités dues par l'Etat			760.000
Total de la 4ème partie	34-97	Indemnités dues par l'Etat	10.000
Travaux d'entretien 35-01 Direction générale des forêts — Entretien des immeubles		Total de la 4ème partie	
Total de la 5ème partie			
7ème Partie Dépenses diverses 37-01 37-03 Direction générale des forêts — Conférences et séminaires	35-01	Direction générale des forêts — Entretien des immeubles	3.000.000
Dépenses diverses Direction générale des forêts — Conférences et séminaires		Total de la 5ème partie	3.000.000
37-03 Direction générale des forêts — Lutte contre les incendies — Surveillance			
Total de la 7ème partie			
made in the state of the state		Total de la 7ème partie	
10tat un uno 111 320 1.64 0.00		Total du titre III	380.166.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	35.000.000
	Total de la 3ème partie	35.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation	500.000
	Total de la 4ème partie	500.000
	Total du titre IV	35.500.000
	Total de la sous-section I	415.666.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Traitements d'activités	2.710.788.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	3.630.218.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	487.000.000
	Total de la 1ère partie	6.828.006.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail	1.200.000
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	25.968.000
	Total de la 2ème partie	27.168.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des forêts — Prestations à caractère familial	146.453.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives	670.000
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	1.585.251.000
33-14	Services déconcentrés des forêts — Contribution aux œuvres sociales	125.000.000
	Total de la 3ème partie	1.857.374.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais	28.500.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier	5.320.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures	13.680.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes	39.002.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement	4.000.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile	39.520.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers	1.900.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	132.402.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles	37.000.000
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	407.000.000
	Total de la 5ème partie	444.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts	600.000.000
	Total de la 7ème partie	600.000.000
	Total du titre III	9.888.950.000
	Total de la sous-section II	9.888.950.000
	Total de la section II	10.304.616.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural	224.454.908.000

Décret exécutif n° 21-22 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances :

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-sept milliards quatre cent quatre-vingt-quatre millions sept cent trente-cinq mille dinars (17.484.735.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	195.350.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	204.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	33.600.000
	Total de la 1ère partie	432.950.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.000
	Total de la 2ème partie	2.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.789.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	99.900.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.000.000
	Total de la 3ème partie	112.789.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	40.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	
34-03	Administration centrale — Fournitures	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	
34-05	Administration centrale — Habillement	
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	733.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000
	Total de la 4ème partie	72.415.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01		10,000,000
30-01	Subvention à l'observatoire national de la ville (ONV)	
	Total de la 6ème partie	10.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	300.000
	Total de la 7ème partie	300.000
	Total du titre III	637.456.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
40.5		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	9.000.000
	Total de la 3ème partie	9.000.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Prix national de l'architecture	1.000
44-06	Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique	1.000
	(CGS)	50.000.000
44-07	Contribution au centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B)	70.000.000
44-16	Contribution à l'organisme de la ville nouvelle de Hassi Messaoud	190.000.000
	Total de la 4ème partie	310.001.000
	Total du titre IV	319.001.000
	Total de la sous-section I	956.457.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Traitements d'activités	2.163.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Indemnités et allocations diverses	2.053.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	303,000,000
	Total de la 1ère partie	4.519.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Rentes d'accidents du travail	240,000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	
		4.000.000
	Total de la 2ème partie	4.240.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations à caractère familial	72.580.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Sécurité sociale	
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction —	1.054.000.000
33-14	Contribution aux œuvres sociales	124.000.000
	Total de la 3ème partie	1.251.080.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Remboursement de frais	27.930.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Matériel et mobilier	9.680.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Fournitures	13.680.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Charges annexes	54.264.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Habillement	2.310.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Parc automobile	31.616.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Loyers	3.420.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	142.948.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Entretien des immeubles	14.400.000
	Total de la 5ème partie	14.400.000
	Total du titre III	5.931.668.000
	Total de la sous-section II	5.931.668.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des équipements publics — Traitements d'activités	2.411.000.000
31-12	Services déconcentrés des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	2.230.000.000
31-13	Services déconcentrés des équipements publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	509.000.000
	Total de la 1ère partie	5.150.000.000

2ème Partie	N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
32-11 Services déconcentrés des équipements publics — Rentes d'accidents du travail 450,000		2ème Partie	
32-12 Services déconcentrés des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels		Personnel — Pensions et allocations	
Total de la 2ème partie	32-11	Services déconcentrés des équipements publics — Rentes d'accidents du travail	450.000
33-11 Services déconcentrés des équipements publics — Prestations à caractère familial	32-12		5.000.000
		Total de la 2ème partie	5.450.000
33-11 Services déconcentrés des équipements publics — Prestations à caractère familial		2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	
33-12 Services déconcentrés des équipements publics — Prestations facultatives	33_11		97.080.000
33-13 Services déconcentrés des équipements publics — Sécurité sociale			
33-14 Services déconcentrés des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales			
Sociales			1.100.230.000
4ème Partie Matériel et fonctionnement des services 34-11 Services déconcentrés des équipements publics — Remboursement de frais	33-14	1 1 1	143.000.000
Matériel et fonctionnement des services		Total de la 3ème partie	1.401.109.000
34-11 Services déconcentrés des équipements publics — Remboursement de frais		4ème Partie	
34-12 Services déconcentrés des équipements publics — Matériel et mobilier		Matériel et fonctionnement des services	
34-13 Services déconcentrés des équipements publics — Fournitures	34-11	Services déconcentrés des équipements publics — Remboursement de frais	17.290.000
34-14 Services déconcentrés des équipements publics — Charges annexes	34-12	Services déconcentrés des équipements publics — Matériel et mobilier	8.920.000
34-15 Services déconcentrés des équipements publics — Habillement	34-13	Services déconcentrés des équipements publics — Fournitures	14.592.000
34-91 Services déconcentrés des équipements publics — Parc automobile	34-14	Services déconcentrés des équipements publics — Charges annexes	35.611.000
Services déconcentrés des équipements publics — Loyers	34-15	Services déconcentrés des équipements publics — Habillement	2.140.000
Services déconcentrés des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-91	Services déconcentrés des équipements publics — Parc automobile	33.440.000
d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-93	Services déconcentrés des équipements publics — Loyers	5.000.000
Services déconcentrés des équipements publics — Entretien des immeubles	34-98		48.000
Travaux d'entretien		Total de la 4ème partie	117.041.000
35-11 Services déconcentrés des équipements publics — Entretien des immeubles		5ème Partie	
Total de la 5ème partie		Travaux d'entretien	
Total du titre III	35-11	Services déconcentrés des équipements publics — Entretien des immeubles	9.000.000
		Total de la 5ème partie	9.000.000
Total de la sous-section III		Total du titre III	6.682.600.000
		Total de la sous-section III	6.682.600.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION V	
	SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du logement — Traitements d'activités	1.290.000.000
31-12	Services déconcentrés du logement — Indemnités et allocations diverses	1.289.000.000
31-13	Services déconcentrés du logement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	510.200.000
	Total de la 1ère partie	3.089.200.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du logement — Rentes d'accidents du travail	1.000
32-12	Services déconcentrés du logement — Pensions de service et pour dommages	1.000
3 2 12	corporels	1.000
	Total de la 2ème partie	2.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement — Prestations à caractère familial	27.382.000
33-12	Services déconcentrés du logement — Prestations facultatives	45.000
33-13	Services déconcentrés du logement — Sécurité sociale	644.750.000
33-14	Services déconcentrés du logement — Contribution aux œuvres sociales	88.000.000
	Total de la 3ème partie	760.177.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du logement — Remboursement de frais	16.800.000
34-12	Services déconcentrés du logement — Matériel et mobilier	4.670.000
34-13	Services déconcentrés du logement — Fournitures	7.200.000
34-14	Services déconcentrés du logement — Charges annexes	22.313.000
34-15	Services déconcentrés du logement — Habillement	
34-91	Services déconcentrés du logement — Parc automobile	
34-93 34-98	Services déconcentrés du logement — Loyers	1.400.000
34-90	Indemnités dues par l'Etat.	48.000
	Total de la 4ème partie	61.031.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du logement — Entretien des immeubles	3.600.000
	Total de la 5ème partie	3.600.000
	Total du titre III	3.914.010.000
	Total de la sous-section V	3.914.010.000
	Total de la section I	17.484.735.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	17.484.735.000

Décret exécutif n° 21-23 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre du commerce.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de seize milliards deux cent vingt-quatre millions six-cent-cinquante-et-un mille dinars (16.224.651.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre du commerce, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre du commerce

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	240.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	285.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45.000.000
	Total de la 1ère partie	570.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	550.000
	Total de la 2ème partie	560.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	250.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	130.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	15.000.000
	Total de la 3ème partie	148.850.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	28.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	11.920.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	35.611.000
34-05	Administration centrale — Habillement	800.000
34-06	Administration centrale — Dépenses liées à la conception et à l'impression de dépliants	1.850.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	88.491.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	29.000.000
	Total de la 5ème partie	29.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX)	230.000.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E)	738.000.000
36-10	Subvention au conseil de la concurrence	100.000.000
	Total de la 6ème partie	1.068.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.800.000
37-03	Administration centrale — Dépenses liées à l'accession de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce	17.000.000
37-04	Administration centrale — Etudes	4.000.000
37-08	Administration centrale — Frais de fonctionnement de l'unité de gestion de programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A)	40.000.000
37-09	Frais de fonctionnement du conseil national de la protection des consommateurs	2.000.000
	Total de la 7ème partie	66.800.000
	Total du titre III	1.971.701.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	18.000.000
	Total de la 3ème partie	18.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux chambres de commerce et d'industrie (C.C.I)	32.000.000
44-03	Contribution à la chambre algérienne de commerce et d'industrie (C.A.C.I)	20.000.000
44-05	Contribution aux associations d'utilité publique	2.000.000
44-07	Contribution au laboratoire national d'essais (LNE)	40.000.000
	Total de la 4ème partie	94.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	4.000.000
46-02	Contribution au fonds de compensation des frais de transport	1.000.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la stabilisation des prix du sucre blanc et de l'huile alimentaire ordinaire raffinée	1.500.000.000
	Total de la 6ème partie	2.500.000.000
	Total du titre IV	2.612.000.000
	Total de la sous-section I	4.583.701.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions de wilayas du commerce — Traitements d'activités	3.870.000.000
31-12	Directions de wilayas du commerce — Indemnités et allocations diverses	4.060.750.000
31-13	Directions de wilayas du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	385.000.000
	Total de la 1ère partie	8.315.750.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions de wilayas du commerce — Rentes d'accidents du travail	135.000
32-12	Directions de wilayas du commerce — Pensions de service et pour dommages corporels	1.518.000
	Total de la 2ème partie	1.653.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions de wilayas du commerce — Prestations à caractère familial	98.800.000
33-12	Directions de wilayas du commerce — Prestations facultatives	800.000
33-13	Directions de wilayas du commerce — Sécurité sociale	2.025.000.000
33-14	Directions de wilayas du commerce — Contribution aux œuvres sociales	229.000.000
	Total de la 3ème partie	2.353.600.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions de wilayas du commerce — Remboursement de frais	50.000.000
34-12	Directions de wilayas du commerce — Matériel et mobilier	12.160.000
34-13	Directions de wilayas du commerce — Fournitures	60.000.000
34-14	Directions de wilayas du commerce — Charges annexes	93.500.000
34-15	Directions de wilayas du commerce — Habillement	5.600.000
34-91	Directions de wilayas du commerce — Parc automobile	52.000.000
34-93	Directions de wilayas du commerce — Loyers	5.000.000
34-97	Directions de wilayas du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	278.280.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions de wilayas du commerce — Entretien des immeubles	27.300.000
	Total de la 5ème partie	27.300.000
	Total du titre III	10.976.583.000
	Total de la sous-section II	10.976.583.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions régionales du commerce — Traitements d'activités	230.000.000
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	235.000.000
31-23	Directions régionales du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36,000,000
	Total de la 1ère partie	501.000.000
	2ème Partie	301.000.000
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions régionales du commerce — Rentes d'accidents du travail	15.000
0221	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème Partie	13.000
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions régionales du commerce — Prestations à caractère familial	6.000.000
33-22	Directions régionales du commerce — Prestations facultatives	160.000
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	116.250.000
33-24	Directions régionales du commerce — Contribution aux œuvres sociales	14.000.000
	Total de la 3ème partie	136.410.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions régionales du commerce — Remboursement de frais	3.325.000
34-22	Directions régionales du commerce — Matériel et mobilier	2.660.000
34-23	Directions régionales du commerce — Fournitures	3.800.000
34-24	Directions régionales du commerce — Charges annexes	8.033.000
34-25	Directions régionales du commerce — Habillement	534.000
34-92	Directions régionales du commerce — Parc automobile	2.280.000
34-94	Directions régionales du commerce — Loyers	300.000
34-98	Directions régionales du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	20.942.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Directions régionales du commerce — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	Total du titre III	664.367.000
	Total de la sous-section III	664.367.000
	Total de la sous-section I	16.224.651.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	16.227.651.000

Décret exécutif n° 21-24 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-huit milliards cent soixante-dix-neuf millions sept cent soixante-et-un mille dinars (18.179.761.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la communication, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de la communication

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	100.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	102.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	24.000.000
	Total de la 1ère partie	226.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	4.000.000
	Total de la 2ème partie	4.030.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	989.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	51.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.647.000
	Total de la 3ème partie	56.676.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	5.985.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	720.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.368.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	11.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	341.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.831.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	24.105.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'autorité de régulation de l'audiovisuel	50.000.000
	Total de la 6ème partie	50.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.850.000
37-01	Administration centrale — Conferences et semmanes	
37-03	Administration centrale — Prix du Président de la République du journaliste	1.700.000
51 01	professionnel	7.400.000
	Total de la 7ème partie	11.950.000
	Total du titre III	387.761.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de télévision (ENTV)	6.084.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à la télédiffusion d'Algérie (T.D.A)	3.984.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de radiodiffusion sonore (E.N.R.S)	5.040.000.000
44-07	Administration centrale — Contribution à l'agence presse service (A.P.S)	544.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation de presse d'image et d'information (C.N.D.P.I.I)	136.000.000
44-09	Administration centrale — Contribution au titre de la location de répéteurs pour diffusion de programmes de télévision par les satellites, abonnements et droits de diffusion	1.721.000.000
44-11	Administration centrale — Contribution à la maison de la presse	32.000.000
44-20	Administration centrale — Contribution au centre international de presse (CIP)	250.000.000
	Total de la 4ème partie	17.791.000.000
	Total du titre IV	17.792.000.000
	Total de la sous-section I	18.179.761.000
	Total de la section I	18.179.761.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la communication	18.179.761.000

Décret exécutif n° 21-25 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des travaux publics.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de seize milliards quatre cent vingt-neuf millions deux cent quarante-sept mille dinars (16.429.247.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des travaux publics, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre des travaux publics

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	162.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	179.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	32.000.000
	Total de la 1ère partie	373.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	693.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	15.000
	Total de la 2ème partie	708.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	45.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	85.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.685.000
	Total de la 3ème partie	95.480.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	20.104.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.540.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	11.026.000
34-05	Administration centrale — Habillement	364.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
	dues par l'Etat	4.000
	Total de la 4ème partie	38.138.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-09	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (ONSM)	220.000.000
	Total de la 6ème partie	220.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	500.000
	Total de la 7ème partie	500.000
	Total du titre III	733.826.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non	
	gouvernementaux	860.000
	Total de la 2ème partie	860.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	Total du titre IV	10.860.000
	Total de la sous-section I	744.686.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Traitements d'activités	2.900.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	2.700.000.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.500.000.000
	Total de la 1ère partie	13.100.000.000
		13.1700.000.000
	2ème Partie	
22 11	Personnel — Pensions et allocations	0,000,000
32-11 32-12	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travail Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour	000.000
34-14	dommages corporels	15.000.000
	Total de la 2ème partie	23.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial	133.100.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	900.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	1.400.000.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	282.000.000
	Total de la 3ème partie	1.816.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	97.200.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier	12.160.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	36.936.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	89.865.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	60.000.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile	30.000.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	1.400.000
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	328.561.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles	85.000.000
	Total de la 5ème partie	85.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	12.000.000
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Protection des sites stratégiques	320.000.000
	Total de la 7ème partie	
	Total du titre III	332.000.000
	Total de la sous-section II	15.684.561.000
	Total de la sous-section I	15.684.561.000
		16.429.247.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics	16.429.247.000

Décret exécutif n° 21-26 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des transports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept milliards huit cent deux millions cent quatre mille dinars (7.802.104.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des transports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre des transports

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	156.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	162.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.520.000
	Total de la 1ère partie	339.520.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	87.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	875.000
	Total de la 2ème partie	962.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	79.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.685.000
	Total de la 3ème partie	90.275.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	16.632.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	11.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	18.240.000
34-05	Administration centrale — Habillement	296.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	9,000
	Total de la 4ème partie	48.777.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.533.000
33-01	Total de la 5ème partie	6.533.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche d'Oran (IHFR)	103.000.000
26.02	Subvention à l'école nationale supérieure maritime (ENSM)	220.000.000
36-03 36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (ISFF)	80.000.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques des transports terrestres (ENATT)	53.000.000
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Mostaganem (ETFIM)	55.000.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Béjaïa (ETFIM)	45.000.000
	Total de la 6ème partie	556.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	500.000
	Total de la 7ème partie	500.000
	Total du titre III	1.042.567.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	13.000.000
	Total de la 3ème partie	
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Convention Etat — SNTF	3.040.000.000
44-04	Contribution à Air Algérie au titre de l'exécution des sujétions de service public	
44-05	Contribution à Tassili-Airlines au titre de l'exécution des sujétions de service public	1.680.000.000
	Total de la 4ème partie	400.000.000
	Total du titre IV	2.1120.000.000
	Total de la sous-section I	5.133.000.000
		0.173.307.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DES TRANSPORTS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des transports — Traitements d'activités	570,000,000
31-12	Services déconcentrés des transports — Indemnités et allocations diverses	570.000.000 552.000.000
31-13	Services déconcentrés des transports — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	332.000.000
	sociale	111.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transports — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-11	Services déconcentrés des transports — Pensions de service et pour	10.000
J2 12	dommages corporels	1.400.000
	Total de la 2ème partie	1.410.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transports — Prestations à caractère familial	28.000.000
33-12	Services déconcentrés des transports — Prestations facultatives	200.000
33-13	Services déconcentrés des transports — Sécurité sociale	280.500.000
33-14	Services déconcentrés des transports — Contribution aux œuvres sociales	28.550.000
	Total de la 3ème partie	337.250.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des transports — Remboursement de frais	10.800.000
34-11	Services déconcentrés des transports — Matériel et mobilier	2.280.000
34-12	Services déconcentrés des transports — Fournitures	4.788.000
34-13	Services déconcentrés des transports — Charges annexes	21.651.000
34-14	Services déconcentrés des transports — Habillement	1.200.000
34-91	Services déconcentrés des transports — Parc automobile	2.280.000
34-93	Services déconcentrés des transports — Loyers	900.000
34-98	Services déconcentrés des transports — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	43.947.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25 11	Services déconcentrés des transports — Entretien des immeubles	8.930.000
35-11	Total de la 5ème partie	8.930.000
	Total du titre III	
		1.624.537.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transports — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section II	1.626.537.000
	Total de la section I	7.802.104.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports	7.802.104.000

Décret exécutif n° 21-27 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des ressources en eau.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de treize milliards neuf cent vingt-neuf millions quatre cent trente mille dinars (13.929.430.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des ressources en eau, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des ressources en eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre des ressources en eau

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	202.654.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	222.545.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	62.320.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	364.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	312.000
	Total de la 1ère partie	488.195.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	48.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	106.469.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	10.800.000
	Total de la 3ème partie	119.317.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	50.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	660.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	16.000
	dues par l'Etat Total de la 4ème partie	70.776.000
	Total de la seme parte	70.770.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.600.000
	Total de la 5ème partie	6.600.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-07	Administration centrale — Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE)	85.000.000
	Total de la 6ème partie	85.000.000
		22.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	300.000
37-04	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'agence nationale des barrages et transferts	1.483.317.000
37-05	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'office national de l'assainissement	72.376.000
37-06	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'Algérienne des eaux	1.031.477.000
	Total de la 7ème partie	2.587.470.000
	Total du titre III	3.357.658.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution à l'Algérienne des eaux	700.000.000
44-04	Contribution à l'Office national de l'irrigation et du drainage (ONID)	355.000.000
44-06	Contribution à l'Office national d'assainissement (ONA)	616.000.000
	Total de la 4ème partie	1.671.000.000
	Total du titre IV	1.677.000.000
	Total de la sous-section I	5.034.658.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES RESSOURCES EN EAU	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Traitements d'activités	3.221.078.000
31-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Indemnités et allocations diverses	2.887.070.000
31-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	807.124.000
	Total de la 1ère partie	6.915.272.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Rentes d'accidents du travail	3.000.000
32-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000.000
	Total de la 2ème partie	12.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations à caractère familial	100.000.000
33-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations facultatives	900.000
33-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Sécurité sociale	1.529.287.000
33-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Contribution aux œuvres sociales	158.000.000
	Total de la 3ème partie	1.788.187.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Remboursement de frais	40.000.000
34-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Matériel et mobilier	8.600.000
34-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Fournitures	24.000.000
34-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Charges annexes	58.013.000
34-15	Services déconcentrés des ressources en eau — Habillement	7.000.000
34-91	Services déconcentrés des ressources en eau — Parc automobile	14.000.000
34-93	Services déconcentrés des ressources en eau — Loyers	2.300.000
34-98	Services déconcentrés des ressources en eau — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	400.000
	Total de la 4ème partie	154.313.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Entretien des immeubles	20.000.000
	Total de la 5ème partie	20.000.000
	Total du titre III	8.889.772.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Frais de formation	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000
	Total du titre IV	5.000.000
	Total de la sous-section II	8.894.772.000
	Total de la section I	13.929.430.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau	13.929.430.000

Décret exécutif n° 21-28 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre du tourisme, de l'artisanat et du travail familial.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards deux cent quarante-quatre millions six cent quatre-vingt-huit mille dinars (3.244.688.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre du tourisme, de l'artisanat et du travail familial, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme, de l'artisanat et du travail familial, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre du tourisme, de l'artisanat et du travail familial

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	151.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	172.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	29.000.000
	Total de la 1ère partie	352.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	72.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	640.000
	Total de la 2ème partie	712.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	80.700.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.700.000
	Total de la 3ème partie	91.430.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	33.840.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.052.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	400.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal	160.000
34-07	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	240.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.720.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	29.000
	Total de la 4ème partie	60.441.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	7.700.000
	Total de la 5ème partie	7.700.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme	
	(O.N.T)	162.230.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	122.000.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi Ouzou	124.000.000
36-04	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Bou Saâda	100.000.000
	Total de la 6ème partie	508.230.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.250.000
37-05	Administration centrale — Frais liés à l'exécution des mémorandums d'entente dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de l'artisanat	40.00
37-06	Administration centrale — Frais d'organisation du salon international du tourisme et des voyages	10.000 13.885.000
	Total de la 7ème partie	17.145.000
	Total du titre III	1.037.658.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.200.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	10.000
	Total de la 3ème partie	4.210.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (C.N.A.M)	8.000.000
44-03	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (C.A.M)	144.000.000
44-04	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T)	16.800.000
44-05	Contribution à l'agence nationale de développement du tourisme (ANDT)	29.000.000
	Total de la 4ème partie	197.800.000
	Total du titre IV	202.010.000
	Total de la sous-section I	
		1.239.668.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement d'activité	640.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	690.500.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	132.000.000
	Total de la 1ère partie	1.462.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	13.500.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	332.500.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	37.500.000
	Total de la 3ème partie	383.800.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	35.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	11.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	70.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.600.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	9.120.000
34-92	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	3.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	500.000
	Total de la 4ème partie	146.220.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	12.500.000
	Total de la 5ème partie	12.500.000
	Total du titre III	2.005.020.000
	Total de la sous-section II	2.005.020.000
	Total de la section I	3.244.688.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme, de l'artisanat et du travail familial	3.244.688.000

Décret exécutif n° 21-29 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-cent-dix milliards six cent soixante-douze millions cent soixante-seize mille dinars (410.672.176.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	228.260.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	241.390.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	37.500.000
	Total de la 1ère partie	507.150.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.623.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	624.000
	Corporels	634.000
	Total de la Zeme parde	2.257.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	117.413.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	13.800.000
	Total de la 3ème partie	133.713.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	38.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.520.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	119.320.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	251.881.000
34-05	Administration centrale — Habillement	524.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	8.360.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.980.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
	Total de la 4ème partie	10.000
	-	421.595.000
	5ème Partie	
2.5.0.	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	19.000.000
	Total de la 5ème partie	19.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	310.000.000
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé (ENMAS)	232.000.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	356.000.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	82.000.000
36-08	Subvention au centre national de pharmacovigilance et de matériovigilance	76.000.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	228.000.000
36-10	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (INFSPM)	2.990.000.000
36-11	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure des sages-femmes (INFSSF)	420.000.000
36-12	Subventions aux instituts de formation paramédicale (IFPM)	549.000.000
36-13	Subvention à l'école de formation paramédicale de Laghouat (EFPM)	78.000.000
36-14	Subvention à l'agence nationale des greffes	86.520.000
	Total de la 6ème partie	5.407.520.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	30.000.000
	Total de la 7ème partie	30.000.000
	Total du titre III	6.521.235.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Action d'éducation sanitaire	2.000.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000
43-03	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des personnels	37.000.000
	Total de la 3ème partie	41.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) pour l'acquisition des médicaments au profit des établissements publics de santé	53.010.860.000
44-02	Contribution à l'institut Pasteur d'Algérie (IPA) au titre des livraisons des vaccins, sérums et réactifs au profit des établissements publics de santé	5.048.064.000
44-04	Contribution à l'agence nationale des produits pharmaceutiques	200.000.000
	Total de la 4ème partie	58.258.924.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalouniversitaires	330.665.653.000
46-02	Encouragement aux œuvres de sauvegarde de la santé	700.000
46-03	Contribution au financement des activités du Croissant rouge algérien (CRA)	9.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de soins et de séjour des démunis non-assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	40.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	200.000
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts	200.000
	partagés du programme de coopération Algérie-FNUAP (programme de maîtrise de la croissance démographique)	11.000.000
46-10	Dépenses liées aux prestations fournies dans le cadre des conventions de coopération médicale	9.634.000.000
	Total de la 6ème partie	340.360.553.000
	Total du titre IV	398.660.477.000
	Total de la sous-section I	405.181.712.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	928.190.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	3.711.920.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	206.000.000
	Total de la 1ère partie	4.846.110.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	433.000
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	433.000
32-12	corporels	820.000
	Total de la 2ème partie	1.253.000
	3ème Partie	
	Personnel — charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	25.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	497.528.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	53.800.000
	Total de la 3ème partie	576.328.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	19.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.520.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	4.560.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	20.349.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.200.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.840.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	824.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	400,000
	Total de la 4ème partie	480.000
	•	54.773.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
25 11		12 000 000
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	12.000.000
	Total de la 5ème partie	12.000.000
	Total de la sous-section II	5.490.464.000
	Total de la section I	5.490.464.000 410.672.176.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la	410.072.170.000
	réforme hospitalière	410.672.176.000

Décret exécutif n° 21-30 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent soixantetrois milliards cent-vingt-trois millions huit-cent soixante-dix-neuf mille dinars (163.123.879.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	132.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	145.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	27.000.000
	Total de la 1ère partie	304.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	520.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	850.000
	Total de la 2ème partie	1.370.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	69.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.740.000
	Total de la 3ème partie	78.390.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	23.395.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.032.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.840.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	15.208.000
34-05	Administration centrale — Habillement	225.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.064.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.831.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	50.605.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6 000 000
33 01	Total de la 5ème partie	6.000.000
		0.000.000
	6ème Partie	
36-01	Subventions de fonctionnement	100 000 000
30-01	Subvention à l'école supérieure de la sécurité sociale	100.000.000
	Total de la 6ème partie	100.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression	800.000
37-14	Quote-part algérienne dans le cadre du projet "adéquation, formation, emploi, qualification (AFEQ)" au titre de la convention conclue avec l'Union européenne	0.245.000
	Total de la 7ème partie	9.245.000
	Total du titre III	12.045.000
		552.410.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'emploi	5.900.000.000
44-09	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)	32.000.000.000
	Total de la 4ème partie	37.900.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère syndical	26.000.000
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions	26.309.000.000
46-12	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICPRI) au profit des titulaires de pensions d'invalidité	750.000.000
46-13	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICAR) au profit des titulaires d'allocations de retraite	3.035.592.000
46-14	Administration centrale — Indemnité complémentaire de pensions et rentes (ICPR)	4.653.000
46-15	Administration centrale — Majoration exceptionnelle de 5 % des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	1.208.684.000
46-16	Administration centrale — Revalorisation exceptionnelle des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	90.000.000.000
46-17	Complément différentiel servi aux pensions d'invalidité	109.240.000
	Total de la 6ème partie	121.443.169.000
	Total du titre IV	159.349.169.000
	Total de la sous-section I	159.901.579.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Traitements d'activités	450.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	440.000.000
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	87.000.000
	Total de la 1ère partie	977.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages corporels	450.000
	Total de la 2ème partie	450.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-23	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	222.500.000
33-24	Services déconcentrés de l'emploi — Contribution aux œuvres sociales	26.255.000
	Total de la 3ème partie	260.755.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	14.250.000
34-22	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	4.000.000
34-23	Services déconcentrés de l'emploi — Fournitures	17.560.000
34-24	Services déconcentrés de l'emploi — Charges annexes	36.927.000
34-25	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement	600.000
34-91	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	3.800.000
34-94	Services déconcentrés de l'emploi — Loyers	1.800.000
34-99	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	90.000
	Total de la 4ème partie	79.027.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	Total du titre III	1.330.232.000
	Total de la sous-section II	1.330.232.000
	Total de la section I	161.231.811.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel – Rémunérations d'activités	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	25.000.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	26.000.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1 000 000
	Total de la 1ère partie	1.900.000
	3ème Partie	32.900.000
	3eme Partie Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	250,000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	35.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	12.750.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	1.200.000
	Total de la 3ème partie	14.235.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	5.356.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	152.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	760.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	27.822.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	1.028.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	16.000
	Total de la 4ème partie	35.184.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	140.000
	Total de la 5ème partie	140.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et séminaires	800.000
	Total de la 7ème partie	800.000
	Total du titre III	103.259.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	14.542.000
	Total de la 3ème partie	14.542.000
	Total du titre IV	14.542.000
	Total de la sous-section I	117.801.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	558.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	608.400.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations	
	de sécurité sociale	214.000.000
	Total de la 1ère partie	1.380.400.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	1.950.000
	Total de la 2ème partie	2.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	17.200.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	291.600.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	37.000.000
	Total de la 3ème partie	347.200.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	5.700.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	2.280.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures	5.320.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes	12.719.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	1.288.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	10.400.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	2.870.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	90.000
	Total de la 4ème partie	40.667.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	4.000.000
	Total de la 5ème partie	4.000.000
	Total du titre III	1.774.267.000
	Total de la sous-section II	1.774.267.000
	Total de la section II	1.892.068.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	163.123.879.000

Décret exécutif n° 21-31 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la ministre des relations avec le Parlement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent vingt-huit millions neuf cent cinquante-trois mille dinars (228.953.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la ministre des relations avec le Parlement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre des relations avec le Parlement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, à la ministre des relations avec le Parlement

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	64.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	81.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	14.090.000
	Total de la 1ère partie	159.090.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	834.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	34.430.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.000.000
	Total de la 3ème partie	39.274.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.216.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.360.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	4.463.000
34-05	Administration centrale — Habillement	163.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	8.600.000
34-92	Administration centrale — Loyers	977.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	22.589.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.500.000
	Total de la 5ème partie	4.500.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	227.453.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	1.500.000
	Total de la 3ème partie	1.500.000
	Total du titre IV	1.500.000
	Total de la sous-section I	228.953.000
	Total de la section I	228.953.000
	Total des crédits ouverts à la ministre des relations avec le Parlement	228.953.000

Décret exécutif n° 21-32 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la ministre de l'environnement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards quatre cent vingt-six millions trois cent cinquante-et-un mille dinars (2.426.351.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la ministre de l'environnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, à la ministre de l'environnement

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	155.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	165.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	25.000.000
	Total de la 1ère partie	345.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	112.000
	Total de la 2ème partie	112.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	80.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.000.000
	Total de la 3ème partie	91.015.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	15.300.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.440.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	20.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	42.405.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations	
	techniques	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national de développement des ressources biologiques	72.900.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral	72.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques	25.200.000
	Total de la 6ème partie	170.100.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	656.632.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.600.000
	Total de la 3ème partie	7.600.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des déchets	
	(AND)	4.800.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)	8.640.000
44-07	Administration centrale — Contribution au centre national de la formation à l'environnement (CNFE)	28.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national des technologies de production plus propres (CNTPP)	8.640.000
	Total de la 4ème partie	50.080.000
	Total du titre IV	57.680.000
	Total de la sous-section I	714.312.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'environnement — Traitements d'activités	580.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'environnement — Indemnités et allocations diverses	596.200.000
31-13	Services déconcentrés de l'environnement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	145.700.000
	Total de la 1ère partie	1.321.900.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations facultatives	66.000
33-13	Services déconcentrés de l'environnement — Sécurité sociale	294.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'environnement — Contribution aux œuvres sociales	24.000.000
	Total de la 3ème partie	330.066.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'environnement — Remboursement de frais	16.150.000
34-12	Services déconcentrés de l'environnement — Matériel et mobilier	5.320.000
34-13	Services déconcentrés de l'environnement — Fournitures	10.640.000
34-14	Services déconcentrés de l'environnement — Charges annexes	15.300.000
34-15	Services déconcentrés de l'environnement — Habillement	700.000
34-91	Services déconcentrés de l'environnement — Parc automobile	2.280.000
34-93	Services déconcentrés de l'environnement — Loyers	1.600.000
34-98	Services déconcentrés de l'environnement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	8.000
	Total de la 4ème partie	51.998.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'environnement — Entretien des immeubles et leurs	4.750.000
	installations techniques	4.750.000
	Total de la Jeine partie	4.750.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'environnement — Conférences et séminaires	1.900.000
	Total de la 7ème partie	1.900.000
	Total du titre III	1.710.614.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'environnement — Frais de formation	1.425.000
	Total de la 3ème partie	1.425.000
	Total du titre IV	1.425.000
	Total de la sous-section II	1.712.039.000
	Total de la section I	2.426.351.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de l'environnement	2.426.351.000

Décret exécutif n° 21-33 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la pêche et des productions halieutiques.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards trois cent vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille dinars (2.329.987.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la pêche et des productions halieutiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la pêche et des productions halieutiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de la pêche et des productions halieutiques

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	149.424.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	150.198.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	27.190.000
	Total de la 1ère partie	326.812.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.945.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	74.910.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.500.000
	Total de la 3ème partie	83.355.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	19.306.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.127.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.574.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.908.000
34-05	Administration centrale — Habillement	158.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.730.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.840.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	49.653.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.500.000
	Total de la 5ème partie	4.500.000
	6ème Partie	
36-05	Subventions de fonctionnement Subvention aux écoles de formation technique de pêche et d'aquaculture	
30-03	(E.F.T.P.A)	170.000.000
36-06	Subvention à l'institut national supérieur de pêche et d'aquaculture (I.N.S.P.A)	104.000.000
36-07	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran	47.116.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture de Collo	53.000.000
36-09	Subvention au laboratoire national de contrôle et d'analyse des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la salubrité des milieux	38.989.000
	Total de la 6ème partie	413.105.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	143.000
	Total de la 7ème partie	143.000
	Total du titre III	877.568.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Contribution au centre national de recheche et de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA)	450.000.000
44-05	Contribution à la chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture	40.000.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	1.000.000
	Total de la 4ème partie	491.000.000
	Total du titre IV	499.000.000
	Total de la sous-section I	1.376.568.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	285.116.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	338.324.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	130.971.000
	Total de la 1ère partie	754.411.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	7.508.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	143.530.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	14.000.000
	Total de la 3ème partie	165.038.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	6.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.540.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	1.656.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	9.460.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	584.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	5.720.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.300.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	26.960.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	Total du titre III	953.419.000
	Total de la sous-section II	953.419.000
	Total de la section I	2.329.987.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des productions halieutiques	2.329.987.000

Décret exécutif n° 21-34 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'industrie pharmaceutique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent vingt-sept millions de dinars (327.000.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'industrie pharmaceutique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie pharmaceutique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021.

Abdelaziz DJERAD.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2021, au ministre de l'industrie pharmaceutique

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	77.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	120.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	6.000.000
	Total de la 1ère partie	203.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale – Rentes d'accidents du	
32-02	travail	10.000
32-02	corporels	10,000
	Total de la 2ème partie	10.000
	A .	20.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.000.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	50.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	10.000
	Total de la 3ème partie	51.010.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.400.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	10.450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	20.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	6.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	56.970.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	326.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des produits pharmaceutiques	pour mémoire
	Total de la 4ème partie	pour mémoire
	Total du titre IV	1.000.000
	Total de la sous-section I	327.000.000
	Total de la section I	327.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie pharmaceutique	327.000.000